

Première Partie:

Médiation et Médiateur,

ces mots expriment-ils un seul concept?

Etude philologique

Quand on constate l'utilisation multiple et répétée, aujourd'hui, des termes de *médiation* et de *médiateur*, une curiosité naît à propos de leur origine. Peut-être l'étude de celle-ci nous permettra-t-elle de comprendre leur succès et leur apparente polysémie actuelle. D'où viennent-ils et quand les a-t-on utilisés pour la première fois? Que voulaient-ils alors exprimer?

S'ils sont présents actuellement dans des domaines aussi variés que le juridique, le politique, le social et l'éducatif, dans quel champ sémantique sont-ils apparus? S'il s'agit de termes, même relativement, anciens, comment ont-ils évolué jusqu'aux usages que nous leur connaissons? Quels sont ces usages? Quelles nouvelles significations portent aujourd'hui ces notions?

Le premier point sera une approche étymologique des mots « médiation » et « médiateur ». Elle sera suivie, dans le deuxième, d'une étude de l'évolution de leur signification et de leurs usages jusqu'à nous. Le troisième analysera les particularités des emplois en théologie et en philosophie, et le quatrième, les caractéristiques décrites dans les théories du développement et l'apprentissage, à travers diverses fonctions médiatrices repérées dans ce cadre.

1. ETYMOLOGIE

1.1 Apparition du mot « médiation » en français.

La première apparition d'un mot dans une langue, en littérature, est un bon point de repère: qu'un écrivain l'emploie signifie, à moins qu'il ne l'ait construit pour les besoins de son discours, qu'il a puisé dans le vocabulaire alors en usage autour de lui, ne serait-ce que dans un domaine particulier.

1.1.1. Le nouveau dictionnaire étymologique et historique¹ cite, au XIII^{ème} siècle, Jean de Meung, le continuateur du Roman de la Rose commencé par Guillaume de Lorris, comme premier utilisateur des mots *médiation* et *médiateur* dans la littérature française, et donne en même temps, en nommant le bas-latin comme origine, l'assurance qu'il ne s'agissait pas d'une construction nouvelle de l'auteur.

Médiateur:

1265, Jean de Meung,

du bas latin *mediator, media, s'interposer* et *medius qui est au milieu*

Médiation:

XV^{ème} Mistere du Vieil Testament,

du bas latin *mediatio*.

Ce bas-latin, construit à partir du latin des envahisseurs romains, a résisté, tout en s'en nourrissant un peu, aux invasions de diverses peuplades germaniques commencées au III^{ème} siècle, puis a profité d'une espèce de retour aux sources. En effet, si l'Eglise, entérinant le fait que le peuple ne comprenait plus le latin, avait « préconisé l'emploi des langues vulgaires » au Concile de Tours en 813, Charlemagne avait, au VIII^{ème} siècle, permis que fut « dispensé un enseignement sérieux de latin aux moines français qui n'arrivaient plus à comprendre le texte de la Vulgate, traduction latine de la Bible rédigée par Saint Jérôme au début du V^{ème} siècle », provoquant ainsi « une renaissance du

¹ Nouveau dictionnaire étymologique et historique, Larousse, Paris, 1964

latin ». Si « à partir de la chute de l'Empire romain (476), le manque de document ne permet pas de suivre les progrès de l'évolution qui aboutira à la naissance de la langue française, dont la date reste à établir », on voit « apparaître dans [une] langue française en formation des centaines de mots empruntés directement au latin, comme s'il s'agissait d'une langue étrangère ».¹

Or, Jean de Meung était un clerc, un lettré nourri de culture latine, de ceux pour qui le latin avait retrouvé sa pureté originelle, par son enseignement sous sa forme classique. Il peut y être allé chercher les termes de *médiation* et de *médiateur*, s'ils n'étaient pas en usage à l'époque.

1.1.2. Le Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{ème} au XV^{ème} siècle de Frédéric Godefroy,² en citant le Mistere du Vieil Testament et un extrait de lettre traitant de politique, permet de situer le contexte dans lequel on est sûr que les mots étaient alors utilisés: en théologie et en politique.

Mediacion: intermédiaire,

Quant au regard de Eve, qui du forfait

Envers l'homme fut mediacion (Mistere du Vieil Testament 1518)

Mediateure: intermédiaire 1605

Pleure dolente femme pleure

Et de pleurs tout ton corps espleure

D'avoir esté mediateure

Du serpent et intercesseure

Envers moy, pour moy decevoir (Mistere du Vieil Testament, 1518)

¹ Walter Henriette, L'aventure des langues en Occident, Robert Laffont, Paris 1995, chapitre Les langues issues du latin, autour du latin, p.103 et sq., et autour du français, p. 225et sq.

² Godefroy Frédéric Le Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{ème} au XV^{ème} siècle, T.5, Paris, 1888. Réédition Kraus reprint 1969, (p.212)

Mediatie: médiation,

Nous envoierons as ditz jours et lieuz nos deputez pleinement anformez a tenir pur et en noun de nous, a la reverence de Dieu et a cause de notre mediatie, le traité susdit 1396.

(Lettre de Richard II au Duc de Bavière in *Lettres de Rois*, T.III, p.289.)

1.1.3. Les premiers dictionnaires de langue française datent du X^{ème} siècle. Le **Trésor de la langue française MDCVI**(1096)¹, de Jean Nicot, ne comporte pas les mots *médiation* et *médiateur* dans leur construction moderne, ni même dans celle de Jean de Meung, mais des mots qui doivent être encore plus proches du bas latin:

Medialter: moyen en quelque affaire
moyenneur,

Ce verbe n'a plus d'équivalence en français moderne. Il s'est perdu, malgré bien des essais, aujourd'hui, de construction et d'utilisation de mots tels que « médier », « médiationner », « médiatiser »..., dont aucun ne fait l'unanimité.

Moyenneur: *internuntius*, *conciliator*

Il faut signaler qu'en latin, du temps de la République, *internuntius*, mot si proche de *internuntius*, signifiait le messenger entre deux parties, l'intermédiaire, le négociateur, ou le parlementaire. Quant à *conciliator*, il existait sous cette forme et qualifiait ce qui était favorable, bien disposé.

1.1.4. Une origine latine est ainsi proposée. L'utilisation de termes ayant *med-* pour racine et signifiant quelque chose comme intermédiaire, ne semble jamais s'être perdue, au moins dans certains domaines spécifiques. C'est ce que confirme le **Dictionnaire historique de la langue française**², qui résume leur évolution sémantique à travers les siècles, en datant du XIII^{ème} siècle le début de leur usage, soit qu'il ne considère pas les mots utilisés en bas-latin au X^{ème} siècle, comme des mots français, soit qu'il ne voie pas entre eux de filiation directe.

¹ Nicot Jean *Trésor de la langue française MDCVI*(1096), réédition Le Temps, Paris, 1979

² *Dictionnaire historique de la langue française* sous la direction d'Alain Rey, Le Robert, Paris, 1992, p.1214

Médiation:

représente par emprunt au XIII^{ème} siècle, la bas latin *mediatio*, nom correspondant au verbe *médiate*: *être au milieu*, de *medius*: *milieu*.

- * en ancien français, le mot a le sens de *division* (XIII^{ème} siècle),
- * il a pris au XVI^{ème} sa valeur moderne « *d'entremise destinée à concilier des personnes, des parties*, » d'abord en religion entre l'homme et Dieu (1541), puis en droit et diplomatie (1878)
- * par extension, il s'applique au fait de *servir d'intermédiaire* dans des emplois didactiques (particulièrement en philosophie).
- * c'est également un terme d'astrologie pour le moment de la culmination d'un astre (1691), et un terme de musique (1701), désignant la pause faite au milieu d'un verset de plain-chant.

Médiateur, trice:

est emprunté (1265) au bas latin *mediator*,

- * il est apparu en français dans un emploi spécialisé en *théologie chrétienne*: Jésus étant dit médiateur entre Dieu et l'homme.
- * Puis il a pris le sens plus général de « *personne qui s'entremet pour effectuer un accord* » (1355), spécialement en droit international (1437), où l'acception moderne doit beaucoup (1973) au modèle de *l'ombudsman suédois*.
- * Son usage en parlant d'une chose relève d'un langage didactique (1860) en sciences, et en géométrie où il est employé au féminin, *médiatrice*, (1923).
- * Le latin a fourni sans modification *mediator* (1907) dans les dictionnaires: *plectre* (baguette ou petite pièce de bois, d'écaille ou d'ivoire) pour jouer de certains instruments à cordes.

Certaines significations, dès le début de l'utilisation des mots, au XIII^{ème} siècle, semblent s'opposer: *division* et *entremise destinée à concilier des personnes, des parties*. Ce panorama de la polysémie et de l'évolution sémantique de ces deux mots demande donc une analyse plus fine, (qui éliminera dès maintenant les mots dérivés, dont l'usage a été restreint à un domaine très pointu: géométrie, musique...).

1.2. L'origine latine.

Si les termes dérivent directement du bas latin et du latin revivifié par l'Eglise, en se référant à leur utilisation latine, on pourra vérifier s'il y avait déjà polysémie et ambiguïté et y reconnaître les sens qu'ils porteront ensuite.

1.2.1. Traductions.

Le **Dictionnaire de Félix Gaffiot**, référence en la matière, donne ces traductions en français moderne et ces références d'utilisation:

Mediatio-onis, f, (medio) *médiation entremise*, Saint Augustin, IV - Vème siècle,

Mediator-oris, m, (medio), *médiateur*, Apulée, La Vulgate et Lactance

Mediatrix-icis, f, (mediator) *celle qui se place entre, secourable* - au Vème siècle.

Avant de se demander qui étaient ces auteurs, dans quel domaine ils employaient ces termes et avec quel sens, il est intéressant d'en analyser la construction de ceux-ci et les significations portées par leur racine. La construction des mots avec le suffixe *-tor* évoque une action. Le médiateur agit, l'objet de son action est révélé par la racine *-med*. Le médiateur est celui qui agit au milieu ou sur le milieu. Quel est le sens de la racine *med-* commune à plusieurs mots latins?

1.2.2. La racine latine *med-* à travers les significations de *medio* et de *medius*

Le verbe « medio », qui n'a pas fait naître de verbe en français, peut être à l'origine du verbe *médialter* signalé en usage au Xème siècle.

Medio-are (medius) - *partager en 2*
 - *intransitif, *être à son milieu, à moitié*
 **s'interposer*

Medius, a, um (e et i bref),

- *qui est au milieu -->central*
- *qui constitue le milieu d'un objet*
- *en parlant du temps, intermédiaire*
- *intermédiaire*
 - * *entre 2 extrêmes*
 - * *entre 2 partis, 2 opinions,*
 - * *dans le sens de moyen,*
 - * *dans le sens: participant à deux choses contraires:*
 - * *médiateur,*
 - * *à la traverse de,*
- *moitié,*

Medium-ii, n, (medius)

- *milieu, centre, au sens propre et au sens figuré, accessible au regard, disponible,*
- *moitié.*

L'exemple le plus ancien donné par le Gaffiot est tiré de Varron, au 1er siècle avant JC, avec le sens de *moitié*. « *cibus medius, Varron (116-27 av JC), Res Rusticae, 3, 7, 10, la moitié de la nourriture* ».

Les autres exemples montrent un glissement de cette signification vers le *milieu*, « *Inter media argumenta* », au milieu de l'argumentation, dit Cicéron, dans *Orator ad M.Brutum, 127* . Il s'agit de ce qui partage ou départage, plus que d'une moitié de l'objet partagé:

- ce qui se met *à la traverse de*, « *ne medius occurrere possit* », Virgile, *Enéide, 1, 682*, pour qu'il ne puisse arriver à la traverse de mes desseins

- soit le *centre*, comme dans *Tusculanae disputationes (1, 4)* de Cicéron (+43 av JC): « *medius locus mundi* », le centre du monde, ou du milieu d'un objet, comme Terence (185-165 av JC), qui exprime le fait de saisir quelqu'un par le milieu du corps, dans *Adelphae 316*, par « *Medium arripere aliquem* »,

- soit le *centre* ou le *milieu* d'un tout (ce qui est entre ses deux extrémités),

- soit le *niveau moyen* d'une compétence ou d'une qualité morale: Vellieus, historien au 1er siècle, parle d'une éloquence moyenne, « *eloquentia medius* », 2, 29, 2. Cela qui revient à la notion de centre entre deux extrémités.

La notion de juste milieu est proche, comme celle d'intermédiaire, pour Cicéron par exemple. Pour parler du temps, comme dans *De Provinciis Consularibus*: *Ultimum, proximum, « medium tempus »*, le temps le plus reculé, le plus rapproché, intermédiaire. Apparaît aussi la notion d'entre deux extrêmes, deux partis, deux opinions. Dans le *De Finibus*, 1,38, « *Medium inter dolorem et voluptatem* », un état intermédiaire entre douleur et volupté ou l'*Epistumae* 4, 7, 3, « *medium quoddam, tuum consilium fuit* », la résolution tint une sorte de milieu, d'où l'idée de neutre.

De plus, ce qui est au milieu d'un tout et qui, alors, *participe à la fois d'un pôle et de l'autre*, d'où l'utilisation faite par Tite-Live (59avJC-17 apJC), amène l'idée qu'il puisse tenir de deux opposés, à la fois de l'un et de l'autre: « *Medium erat in Anco ingenium et Numa et Romuli memor* », le caractère d'Ancus tenait le milieu, participant à la fois de celui de Numa et de celui de Romulus, dans *Ab urbe condita libri* 45, 1, 32, 4.

Le sens de *s'interposer* se retrouve chez Sidon, évêque de Clermont, en Auvergne, au milieu du 5^{ème} siècle.

On remarque, enfin, que Virgile, dans l'*Enéide*, en 29 avant JC, utilise le mot « *medius* » pour désigne celui qui s'offre comme *médiateur de paix*, et non « *mediator* ».

La racine contient , on le voit, en elle-même, dès le départ, des possibilités d'ambiguïté dûes à l'idée abstraite et non concrète de milieu, qu'elle exprime en fait, dans l'absolu.

Une autre piste de réflexion et d'ambiguïté est donnée par le linguiste Emile Benveniste¹, qui retrouve dans cette racine latine *med-*, le verbe *medeor*: guérir, au sens de ramener l'ordre là où il y avait perturbation, (d'où vient médecin), et la met en parallèle avec la racine grecque, qui signifie prendre soin. Puis il la rapproche d'une racine irlandaise, qui porte le sens de « je juge », et amène l'idée d'autorité, de pouvoir de discernement, autre nature de l'ordre. Chez les Osques (peuple de l'Apennin central à la langue proche du latin), le principal magistrat municipal s'appelait le « *meddix* »: la racine est ainsi reliée à *iudicium*. Dans une autre série de formes, il voit le grec *médomai*: méditer, réfléchir, inventer, donc peser mentalement, sens partagé avec latin *meditor*.

¹ Benveniste Emile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Tome 2: Pouvoir, Droit, Religion, Editions de minuit, Collection Le sens commun, Paris, 1969, p.124 et sq.

Mais il cherche surtout, par mise en relation de ces diverses significations, à en extraire la notion d'une « mesure », qui permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes dans leur domaine d'application particulier. Cela l'amène à considérer les ressemblances dans leurs dérivés, entre les deux termes juridiques *med-* et *ius-* (d'où vient justice). Ce sont progressivement les évolutions des notions de droit et de justice, dans chaque pays, qui amèneront leur différenciation et les significations divergentes de leurs dérivés.

1.2.3. Apulée.

C'est la référence la plus ancienne de l'utilisation du mot *médiateur* en latin. Apulée de Madaure, voyageur, conteur, savant, philosophe, vit au II^{ème} siècle en Afrique du Nord. Initié aux mystères religieux gréco-orientaux, il connaissait ce surnom de « médiateur » donné au dieu Mithra, dont le nom est apparu en Grèce vers 500 avant Jésus-Christ¹. Il utilise le mot *médiateur* aussi bien pour ce médiateur divin que pour les démons qui s'interposent entre les dieux et les hommes. Dans ses « Métamorphoses », il propose un autre sens du terme:

« Près de la cabane[d'un pauvre homme] se trouvaient des terres considérables et fertiles, dont le propriétaire était un homme encore jeune, puissant et riche, de grande naissance, mais qui abusait de la gloire de ses ancêtres, aimait les intrigues et dans la cité, faisait la pluie et le beau temps; vis-à-vis de son pauvre voisin, il se comportait comme un ennemi en guerre, harcelait son petit domaine, massacrant son troupeau, enlevant ses boeufs, piétinant ses récoltes avant qu'elles ne fussent mûres. Et, après l'avoir dépouillé de tout le produit de son travail, il n'avait qu'une envie, c'était de le chasser de son propre champ; aussi lui avait-il intenté un procès sans aucun fondement sur une question de bornage et réclamait le domaine tout entier pour lui-même. Alors le paysan, qui, en tout, se comportait en homme modeste et s'était déjà laissé dépouiller par la cupidité du riche, mais qui désirait conserver pour son propre tombeau le sol hérité de son père, avait rassemblé, tout en tremblant fort, des amis en grand nombre pour attester quelles étaient ses limites. Il avait avec lui, entre autres, trois frères, venus pour secourir, autant qu'il se pourrait, leur ami dans ses malheurs.

Mais le riche, insensé, sans se laisser le moins du monde intimider ni troubler par la présence de tous ces citoyens, ne consentit pas à modérer, sinon ses prétentions au bien

¹ Grand Larousse Encyclopédique, Paris, 1963.

d'autrui, du moins l'insolence de ses paroles; au contraire, comme les autres lui présentaient leurs arguments avec ménagement et cherchaient à adoucir ses manières violentes en lui parlant doucement, il jura, tout d'un coup sur sa vie et celle des êtres qui lui étaient chers et affirma solennellement qu'il se moquait pas mal de la présence de tant de *médiateurs*, et que, de plus, pour ce qui était de son voisin, il dirait à ses gens de le prendre par les oreilles et de le jeter sans plus tarder loin de sa baraque. »¹

Nous voici devant le récit d'une médiation répondant à un différend d'ordre juridique. Les médiateurs sont des amis de l'un des deux protagonistes, convoqués par ses soins. Ils ont été appelés pour leur amitié et pour leur connaissance de la vérité, face au problème, pour témoigner des réelles limites du terrain. L'acte de médiation consiste en un échange d'arguments de la part des médiateurs en faveur de celui qui est faible dans cette affaire, contre des certitudes de la part de celui qui se sent fort et se défend sans intermédiaires. Il n'y a de neutralité chez aucun des acteurs de la scène.

Pour Apulée, le médiateur est un terme juridique ou théologique, désignant autant celui qui sépare que celui qui réunit. Il est celui qui cherche à faire changer l'opinion de l'autre.

1.2.4. Les auteurs chrétiens des premiers siècles.

La Vulgate est la traduction latine de la Bible, rédigée par Saint Jérôme au début du Vème siècle. On y trouve le mot médiateur dans la traduction de Saint Paul, à plusieurs reprises. Paul, citoyen romain d'Orient, grec de culture, s'exprimait dans cette langue. Il avait en fait utilisé le mot « mesitês ». Il écrit au Ier siècle de notre ère.

Lactance, apologiste de la religion chrétienne, ne fait que reprendre les termes de Paul et ceux des traductions grecques de l'Ancien Testament.

Saint Augustin, évêque d'Hippone à partir de 396, dans le *De Civitate Dei*, chapitre 9, 16, 2, utilise le terme de « *mediatio* » pour dire la *médiation entremise*. Mais il écrit après Paul, et à partir de ses textes. Cette utilisation, antérieure à la traduction de Saint Jérôme, a été choisie en fonction du terme grec « mesitês » en vigueur chez Paul et dans l'Ancien Testament. Par ailleurs, Augustin, comme d'autres Pères de l'Eglise,

¹ In Grimal Pierre, *Romans grecs et latins*, Gallimard, NRF, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1958, p. 323.

utilise le même terme pour qualifier le démon qui s'interpose entre Dieu et les hommes, en tentant Adam et Eve

Au Vème siècle, Saint Avit (Alcimus Exlicius Avitus, évêque de Vienne vers 500) parle, lui, de Marie *mediatrix*, la secourable, celle qui se place entre. Le sens que ces mots ont pris en théologie semble dû à Saint Paul, point de départ de leur usage spécifique pour qualifier le Christ et son action en faveur des hommes.

1.3. L'origine grecque.

Virgile dans l'Enéide, en 29 avant JC, utilise le mot « medius », et non « mediator », pour désigner celui qui s'offre comme *médiateur de paix*. On peut donc dater l'origine de ce mot en latin entre ce moment et la première traduction latine de Paul.

1.3.1. Dans les écrits de Paul

Celui-ci attache une grande importance à définir ce qu'il entend par médiateur et à expliquer pourquoi il l'utilise. Cela laisse à penser qu'il introduit un concept assez nouveau ou, du moins, assez peu usité pour devoir être précisé. Paul écrit en grec. L'Ancien Testament était déjà traduit dans cette langue dans laquelle on trouve le mot « mésités » et la notion de médiation, très présente.

Lettre de Saint Paul aux Colossiens 1, 18-20, (60 ap.JC)

« Il est le Principe, Premier né d'entre les morts, (il fallait qu'il obtint en tout la primauté) car Dieu s'est plu à faire habiter en lui toute la Plénitude et par lui à *réconcilier* tous les êtres pour lui, aussi bien sur la terre que dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix. Et vous qui jadis avec vos pensées et oeuvres mauvaises étiez pour lui des étrangers et des ennemis, voici qu'à présent Il vous a *réconciliés* dans le corps de chair de son fils par sa mort pour vous faire paraître devant lui saints, sans tâche et sans reproche. »

Lettre de Saint Paul aux Colossiens 2, 9,

« En lui habite corporellement toute la Plénitude de la divinité et vous vous trouvez en lui *associés* à sa plénitude, lui qui est la tête de toute Principauté et de toute Puissance. »

1ère lettre à Timothée, 2, 5, (63 ap.JC)

« Dieu est unique, unique aussi le *Médiateur* entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus homme lui-même, qui s'est livré en rançon pour tous. »

Paix, ennemi, réconciliation, entre, rançon ... les termes associés à celui de médiateur disent assez le rapprochement possible avec le contexte juridique. L'esprit de l'utilisation théologique semble le même. La faute de l'homme et la colère de Dieu qui s'en suit les

éloignent l'un de l'autre, d'où le besoin d'un médiateur pour réduire cette distance. C'est aussi parce que, hommes et Dieu n'étant pas de même nature, il ne peut y avoir de compréhension mutuelle sans intermédiaire. Les écrits de Paul sont à la base de l'usage moderne de la notion de Christ Médiateur en théologie.

1.3.2. Dans les traductions grecques de l'Ancien Testament

Les termes de médiation et de médiateur ne sont pas utilisés dans l'Ancien Testament, bien que les figures de médiateurs y soient nombreuses.

Les Septantes, interprètes de l'Ancien Testament, avaient traduit Job (Ch.9, v.33) en 285 avant Jésus-Christ, en utilisant « méstitès » pour rendre la notion d'arbitre.

« Lui n'est pas comme moi un homme: impossible de discuter, de comparaître ensemble en justice. Pas d'*arbitre* (méstitès) entre nous pour poser la main sur nous deux, pour écarter de moi ses rigueurs, chasser l'épouvante de sa terreur! »

La gnôse de l'Asie Mineure, l'adoption par les grecs de Mithra, le médiateur entre les dieux et les hommes, vont influencer les premiers chrétiens dans l'expression des fonctions des anges dans l'Ancien Testament, celle du Christ et, plus tard, de la Vierge.

1.3.3. Chez les auteurs grecs

On trouve la traduction en français moderne et les sens grecs des mots *médiation* et *médiateur* dans le **Dictionnaire grec-français de Bailly**. Il signale cet emploi en grec pour signifier l'arbitre, celui qui intercède, comme chez l'historien Polybe de Mégalopolis, au II^{ème} siècle avant Jésus-Christ, ou l'intermédiaire, comme chez cet autre historien, Diodore de Sicile, au I^{er} siècle avant Jésus-Christ, chez qui il est plus précisément le garant, la caution. Il s'agit d'arbitrage ou d'intermédiaire, dans le domaine politique, entre états, peuples ou individus ayant un différend à régler.

Aristote utilise le verbe *être intermédiaire, se tenir au milieu* à propos de la racine qui tient le milieu entre le plant et la nourriture.

Ces mots, que l'on traduit par *médiateur* et *médiation*, se retrouvent, d'après le dictionnaire Bailly, dans des « papyrus du III^{ème} siècle avant notre ère, mais déjà à cette

époque l'arbitre dans les transactions juridiques se nomme [ainsi], qui devait devenir « un des mots les plus expressifs de la langue juridique hellénistique. » (L.Mitteis, Zur Papyruspublication, IV, Hermès, 1895, p.616). » Le Supplément au Dictionnaire de la Bible¹ fait le point sur l'utilisation du mot et de l'idée dans les civilisations grecque et hébraïque. Il date le mot grec *médiateur* « ignoré(s) du grec attique dans son acception technique » du III^{ème} siècle avant notre ère, et celui de *médiation* de l'ère chrétienne.

« Tantôt simple agent de liaison à égalité avec les extrêmes, et parfois comme agent délégué par une autorité supérieure, tantôt il est un véritable chef, au-dessus des parties; si bien que l'empereur lui-même peut tenir cette place. Son rôle est de s'entremettre dans une négociation. Il s'agit parfois de recommander des sollicitateurs à un prince, ou de régler les stipulations d'un contrat ou d'une alliance. Mais le plus souvent le médiateur est appelé à concilier les contraires (Philon) et à donner un arbitrage. Ceci peut avoir lieu dans les différends qui opposent les individus les uns aux autres: aussi bien est-il une désignation courante du juge ou de l'arbitre qui cherche à dirimer les litiges et à concilier les adversaires. Il revient enfin au médiateur de négocier la paix entre les belligérants; le médiateur réconcilie les ennemis et cherche à faire cesser les hostilités. »²

Précédemment, le texte signalait que « Philon est le premier à donner une acception religieuse en l'appliquant aux anges et à Moïse. ». Par ailleurs, seuls Philon et Josèphe précisent les modalités d'intervention du médiateur: plaidoyer, prières, pour apaiser la colère, pitié pour le coupable, compréhension des situations.

¹ Supplément au Dictionnaire de la Bible. Tome 5 Sous la direction de L.Pivot, A.Robert, puis H.Cazelles, Paris VI, Librairie Le Tournay et Ané, 87 boulevard Raspail, 1957 p.985 et sq., La médiation.

² Supplément au dictionnaire de la Bible, Tome 5, opus cit. infra

1.4. Son utilisation au Moyen-Orient avant notre ère

Mythra et le Christ n'ont été ni les premiers ni les seuls à être considérés comme des médiateurs. Dans les civilisations du Moyen-Orient, la notion et le besoin de médiation entre les hommes et leurs dieux, puis entre les hommes entre eux ont été très répandus, avec des caractéristiques parfois différentes, au moins sur trois points: la définition du rôle de médiateur, sa nature même, et ce qu'on pouvait en attendre.

1.4.1. Dans la civilisation suméro-akkadienne

Parmi les dieux du panthéon de la religion suméro-akkadienne, certains sont des personnages dont la fonction est de prier pour les hommes. Ce sont des gardiens et des intercesseurs. Gilgames et Enkidu, personnages hybrides, à la nature humano-divine ont un rôle d'intermédiaires entre le ciel et la terre. D'après les documents, il faut distinguer deux sortes de médiation: l'ordinaire et l'occasionnelle.

La médiation ordinaire est l'apanage du dieu « si souvent représenté sur les cylindres-sceaux »¹, dieu personnel, celui dont on porte le nom, ou auquel on a choisi de s'attacher. Il est « constamment présent, barrière infranchissable pour les démons, intercesseur. »

La médiation occasionnelle est nécessaire « si le fidèle se montre négligent à l'égard de son dieu, celui-ci devient fâché, irrité, il abandonne le dévôt ». Le délaissé peut prier seul son dieu personnel pour rétablir sa protection et son intercession et « couper ou délier sa faute ». Mais il peut se tourner vers de nouveaux protecteurs à qui il va demander une « paternité-intérimaire », et une médiation pour obtenir son retour en grâce.

Mais il était aussi prévu, dans ces civilisations suméro-akkadiennes, des médiations humaines. « Le roi placé par les dieux à la tête du pays, uni à la divinité d'une façon éminente, est le médiateur naturel entre la divinité et son peuple. »¹ On cite, plus loin, une lettre d'Adad-sum-usur à son souverain (Harper, *Assyrian & Babylonian*

¹ Supplément au dictionnaire de la Bible, Tome 5, opus cit. infra

Letters - A.B.L. 652): « L'ombre du dieu, c'est l'Homme (le roi); l'ombre de l'Homme, les hommes; l'Homme (le roi), lui, est tout à fait l'image du dieu ».

En effet, il agit à la place du dieu et, dans les cérémonies liturgiques, il joue le rôle divin. Il est source de fécondité, guérisseur. C'est à lui que sont adressés les messages divins. Mais il est aussi le représentant du peuple auprès des dieux, celui « à qui incombe le soin de nourrir les dieux par le sacrifice quotidien ». Au nom du peuple, il confesse sa culpabilité, se lave, revêt un vêtement pur...

Progressivement, surtout à Babylone, certains membres du clergé, faisant en plus fonction de devins, deviennent eux aussi des médiateurs. « La comparaison des textes de médiation, de leurs dates et des temples auxquels ils appartiennent, montre que le souverain intermédiaire presque exclusif à l'époque sumérienne partage de plus en plus ce privilège avec le clergé. Si le roi demeure encore le principal médiateur dans l'empire néo-assyrien, il semble bien que sous la royauté néo-babylonienne il ait été supplanté dans ce rôle par le grand-prêtre. »¹

Il s'agit cependant toujours d'une médiation entre les hommes et leurs dieux, et pas entre individus.

1.4.2. En Egypte

« Le concept de médiation est essentiel à la religion égyptienne, mais il s'y manifeste surtout sous forme de médiation royale. Le pharaon se présente comme prêtre des vivants et des morts, il est considéré comme possédant à la lettre un caractère divin. Les prérogatives lui en sont conférées par le couronnement. »²

La divinité du pharaon, successeur de sang d'Horus et don d'Osiris, époux de sa propre soeur pour garder sa pureté, est le fondement de son rôle de médiateur. Des traditions successives diverses naîtront pour légitimer cette origine divine de chaque pharaon.

C'est une médiation simple, non compliquée par l'idée de péché. Le médiateur a le rôle « de chef de clan, fonction politico-sociale ». Intercessions, offrandes pour les

¹ Supplément au dictionnaire de la Bible, Tome 5, opus cit. infra

² idem

crues du Nil, lui sont dévolues. Les intercessions auront des répercussions dans l'au-delà à la manière des saints chrétiens.

1.4.3. Chez les Hébreux

« Du fait d'une croyance en un Dieu unique et immatériel, la religion d'Israël comporte deux traits distinctifs du sentiment religieux:

- l'impression profonde de l'abîme infranchissable qui sépare la créature du Tout Autre,
- le besoin de chercher auprès de lui protection et faveur.

Il est clair que, dans ces conditions, la foi d'Israël pose à l'aigu le problème de la médiation. »¹

La définition de la médiation donnée par le Supplément au Dictionnaire de la Bible permet de mieux comprendre son utilité et sa raison d'être en théologie:

« Le médiateur est celui qui s'entremet entre deux parties là où l'accomodement ne s'opère pas de lui-même. L'obstacle peut venir des différences ou des conditions, de la divergence des intérêts, ou des torts qui sont au passif d'une des parties à l'égard de l'autre. Le médiateur sera donc un tiers qui ne se confond avec aucune des parties, mais qui a crédit près de l'une et de l'autre, et ainsi se trouve qualifié pour faire entre elles un trait d'union. L'hébreu a deux racines qui expriment cette situation. »

On trouve, en effet, la racine qui signifie intervention, qui vient au secours des âmes coupables, avec un sens équivalent soit à prier, soit à juge ou arbitre, et une autre racine qui donne l'idée d'une décision imposée par quelqu'un qui en a l'autorité. Dans la construction complexe du mot hébraïque la notion d'intervention d'un tiers est soulignée.

Ce même dictionnaire cite encore l'ouvrage de Jaussen, intitulé Coutumes des arabes au pays de Moab, datant de 1907, qui montre que ces coutumes que l'on trouve dans le Code de l'Alliance, concernant l'intervention d'un tiers en ayant l'autorité pour régler un différend, étaient encore en vigueur chez les Bédouins au début du siècle.

L'hébreu rabbinique, comme la langue biblique, n'a pas de mot pour désigner le médiateur. On trouve une transcription du grec *mésites* et un terme « relevant du vocabulaire commercial: courtier en affaires, intermédiaire qui transfère et négocie, qui

¹ Supplément au dictionnaire de la Bible, Tome 5, opus cit. infra

n'est appliqué avec une acception religieuse qu'à Dieu et à Moïse, légat, envoyé, agent de Dieu. »

En résumé de cette étude étymologique:

Ainsi, l'utilisation de *médiateur* et *médiation* dans les civilisations antiques, dont on connaît particulièrement les contextes philosophique, théologique et juridique, apparaît clairement comme à la source de leur emploi en français.

Le choix de la construction « media-tor », celui qui agit au milieu, s'est fait dans un contexte où existaient déjà les notions d'internuntius, *le messenger*, de conciliator, *celui qui était favorable*, medius, *le médiateur de paix*. Sa naissance doit donc répondre à un besoin que ne couvraient pas ces mots. La racine est claire: elle désigne celui, ou ce, qui est au milieu et/ou partage en deux. L'ancien français garde ces deux pôles: le mediator représente la division et/ou le lien.

Au premier siècle de notre ère, cette construction a été réalisée pour traduire une notion apparue dans cette langue dès le III^{ème} siècle avant JC: *mesites* est

- soit *l'arbitre*, celui qui départage
- soit *l'intermédiaire*, celui qui intercède et relie.

Sa fonction est, alternativement et d'une façon complémentaire, tout à la fois, l'agent de liaison, le négociateur, le conciliateur des contraires et l'arbitre.

Cette notion avait pris son origine dans le Moyen-Orient encore plus lointain, où elle signifiait cette fonction particulière de lien, absolument nécessaire parce que les deux parties à lier étaient trop éloignées l'une de l'autre: la ou les divinités, et le peuple des hommes. A la fois ascendante et descendante, elle ne pouvait être remplie que par quelqu'un de nature humano-divine, d'abord représenté par un demi-dieu, puis par le roi, plus tard par le clergé.

A l'aube de notre ère, il y a, dans le domaine juridico-social, *médiation*, le plus souvent à la demande d'au moins une des parties, là où il y a ou avait conflit, ou risque

de conflit, là où il y a problème de communication, de compréhension. La médiation se fait par intercession, médiation unilatérale, ou (r)établissement d'une communication, médiation bilatérale.

Est *médiateur* celui qui intervient dans ce différend ou cette difficulté, en étant reconnu comme ayant autorité pour le faire, par sa nature, sa fonction ou ses connaissances de la situation du problème. Lorsqu'il s'agit de différends entre êtres humains, il sépare les belligérants, déplace le problème du domaine de l'émotion à celui de la raison, propose des solutions, restaure la justice sans faire référence à la loi mais aux valeurs morales, avec l'idée de réparation s'il y a eu préjudice. Lorsqu'il s'agit de relations avec un ou des dieux, il y a intercession, parfois avec l'idée de réparation.

Si la notion de tiers est bien présente, seule la médiation inter-individuelle semble être décrite. Le médiateur est nécessaire en cas de trop grand écart entre les conceptions des uns ou des autres, pour les réduire. On attend de sa présence la paix rétablie de façon durable, le différend effacé par retournement de la compréhension de la situation par les différents protagonistes. Sa présence même est signe de médiation, la parole vient en second lieu, c'est en cela qu'il se distingue de l'ambassadeur ou du négociateur commercial, ou encore du simple arbitre. Il y a chez le médiateur quelque chose, dans sa nature, qui le différencie des autres fonctions proches. Il garde un rôle propositionnel qui peut être très important.

2. EVOLUTION DES MOTS DANS NOTRE LANGUE

Les usages directement dérivés des langues et des pratiques anciennes, au Moyen-Age et jusqu'au XVème siècle, ne semblent ni aussi polysémiques ni aussi importants que dans l'Antiquité, ou aujourd'hui. Quel sort a été réservé, au fil des siècles, à ces expressions?

2.1. Au XVIème siècle

Les autres significations de la racine: milieu, centre et les concepts sous-tendus, les autres utilisations dans d'autres domaines, ne sont signalées sous aucune forme dans le **Dictionnaire de la langue française du XVIème**, d'Edmond Huguet¹. Seules restent les traces d'emploi en théologie chrétienne, dans les Mystères et les sermons, et en politique, dans une acception proche de la notion d'ambassadeur. Le langage courant semble l'avoir oublié.

2.2. Les dictionnaires des XVIIème et XVIIIème siècles

A partir du XVIIème siècle, nous avons plus de renseignements sur les usages de la langue. Divers dictionnaires, dont ceux de Rochefort, de Furetière, suivis du premier dictionnaire de l'Académie Française, en 1694, permettent de mieux appréhender son évolution.

¹ Huguet Edmond Dictionnaire de la langue française du XVIème, 1934, Réédition Editions Didier Paris 1973

2.2.1. Le Dictionnaire général et curieux de Maître César de Rochefort, en 1684, propose, en fait de définition, une véritable homélie à propos du mot médiateur, restant dans l'emploi traditionnel:

« Médiateur:(voyez arbitre),

ceux qui se mêlent d'accorder les procès et les querelles sont des ouvriers sacrés du Dieu de Paix, des charitables procureurs du repos des peuples qui animés d'un zèle pieux se portent par un esprit de concorde à oter les sujets de haine, qui s'élèvent sur la terre parmi les fidèles. Saint Ambroise, Saint Martin de Tours, Saint germain, évêque d'Auxerre, et Saint Yves, curé en Bretagne, dans l'évêché de Tréguier, n'avaient pas de fonctions plus pressantes. Saint Augustin abandonnait pour ce sujet ses occupations les plus sérieuses, la main de Dieu a établi de tout temps des grands hommes qu'elle a élevé comme des murs d'airain pour la défense des faibles.

Le plaideur et le paralytique de l'Evangile qui a besoin d'un homme qui lui procure le salut. « Fecit pacem super terram, et laetates est unus quisque se debit sub si culpea sua, et non est qui terrent eos, » Maccab. cap. 14. C'est pourquoi Dieu dit que, quand les péchés de ces divins ouvriers seraient rouges comme l'écarlate, ils deviendraient blancs comme neige. Isaïe, cap 1.

Nos rois dans leurs ordonnances recommandent la voie des arbitres. Eux-mêmes font la paix par ce moyen, en Provence, en Bretagne et à Lyon. Il y avait des consultants et des arbitres établis pour maintenir les fidèles en paix et cet emploi convient particulièrement aux gens d'Eglise qui doivent chérir le repos de leurs troupeaux qui ne peut pas bien écouter leurs voix parmi le tonnerre et les foudres du Barreau et de la Colère.

La Sainte Vierge et les saints qui connaissent nos misères, nos nécessités et nos faiblesses se rendent nos médiateurs auprès de Dieu et nous réconcilient avec lui. »

L'usage politique du médiateur trouvé chez les grecs, signalé en droit international par le Dictionnaire Historique de la Langue Française au XIV, XV et XVI, est restitué.

Mais, au côté du Christ, unique médiateur, décrit par Saint Paul, on trouve la Vierge et les saints. Le sens n'est plus aussi fort qu'il l'avait décrit. Est-ce parce que son utilisation s'est élargie?

Dans le discours de Maître César, on n'entend plus les autres sens de la racine latine *med-*, il ne reste que l'idée d'intermédiaire, quasiment au sens juridique du terme.

2.2.2. Les Dictionnaires Universels d'Antoine de Furetière¹, par exemple les éditions de 1690 et de 1727, font état des mots *médiation* et *médiateur* en ces termes:

« Médiateur (trice) »

Qui emploie ses soins, son entremise pour remettre quelqu'un en grâce, pour accorder une affaire, pour faire une paix. Les chrétiens reconnaissent Jésus-Christ pour leur grand médiateur. Les catholiques romains, les saints et les saintes pour leurs médiateurs, leurs médiatrices auprès de Dieu, par leurs intercessions. Les Princes neutres font d'ordinaire les médiateurs entre ceux qui font la guerre. Les amis doivent être les médiateurs pour accorder les querelles, les procès de leurs amis. »

L'édition de 1727 varie peu mais ajoute: « La qualité de médiateur est une des plus difficile, que l'Ambassadeur ait à soutenir. *Wicq.* » et « Dieu est pour ainsi dire le seul médiateur de tout le commerce entre l'âme et le corps. *Fontenelle.* »

« Médiation »

Entremise de celui qui accomode les parties qui sont en guerre, en querelle. Le Pape a offert la médiation pour pacifier l'Europe. »

Ce à quoi l'édition de 1727 ajoute:

« Médiation est un terme de séminariste de Paris, qui le dit de la pause qu'on fait au milieu des versets des psaumes qui se chantent à l'office divin. Faire la médiation. »

et donne une définition de médiation en astronomie.

¹ Furetière Antoine de, Abbé de Chalivoy de l'Académie Française Dictionnaires Universels: réédition du dictionnaire de 1690, SNL, Le Robert, Paris, 1978, Tome 2, et édition revue, corrigée et augmentée par M.Basnage de Beauval, revue, corrigée et considérablement augmentée par M.Brutel de la Rivière, à La Haye chez P.Husson, T.Johnson, J.Swart, J.Van Duren, Ch. le Vier, la veuve Van Dole, MDCCXXVII, 1727

L'idée qu'un conflit, qu'il soit entre nations ou individus, puisse se résoudre grâce aux soins d'un médiateur est aussi clairement exprimée que l'est la médiation du Christ entre Dieu et les hommes. Il y a, à cette époque, trois champs où elle s'exerce: théologique, politique, individuel, de droit civique ou de bon sens social. On retrouve le sens des emplois grecs.

2.3. L'Académie Française

Entre ces deux éditions était paru le premier **Dictionnaire de L'Académie Française**, en 1694¹. Les articles n'y sont pas consignés par ordre alphabétique mais par racine, et *médiation* et *médiateur* y figurent avec *médiat*, *médiatement*, *immédiat* et *immédiatement*. C'est intéressant, étant donné leur succès, plus tard, en philosophie et le rapprochement qui sera opéré entre ces mots et ceux qui nous préoccupent.

Les éditions suivantes, jusqu'à celle de 1798², ne changeront pas grand chose à la définition de base de l'édition de 1694. Ces changements ou ces ajouts sont signalés ici entre parenthèses. Il faut signaler que, si l'édition de 1798 existe en tant que 5ème édition, elle n'est le fait que de l'un des anciens membres de l'Académie, celle-ci étant dissoute à cette époque. Elle a donc moins valeur de référence mais, pour les mots *médiateur* et *médiation*, elle n'a pas amené de changements significatifs.

« médiat: (éd. 1718, il est du style dogmatique) qui a rapport, qui ne touche à une autre chose que par quelque milieu. Il est opposé à immédiat. Cause médiate, succession médiate, autorité judiciaire médiate, pouvoir médiate.

médiatement: cette cause n'agit que médiatement.

immédiat: qui agit sans moyen, sans milieu. Cause immédiate, pouvoir immédiat.

¹ Dictionnaire de L'Académie Française, dédié au Roy, à Paris, chez la veuve JB. Coignard, imprimeur ordinaire du roi et de l'Académie Française, rue Saint Jacques à la Bible d'Or et chez JB. coignard, imprimeur et libraire ordinaire du roi et de l'Académie française, rue Saint Jacques, près Saint Séverin, au Livre d'Or, MDCLXXXIV, 1694, première édition, p36.

² 2ème édition, à Paris chez JB. coignard, imprimeur et libraire ordinaire du roi et de l'Académie française, rue Saint Jacques, près Saint Séverin, au Livre d'Or, MDCCXVIII, 1718, Tome 2, p.44.

3ème édition manquante à l'Académie française

4ème édition, à Paris chez la Veuve de Bernard Brunet, Imprimeur de l'Académie française, Grand'Salle du Palais et rue Basse des Ursins, MDCCLXII, 1762, tome 2.

5ème édition, à Paris chez JJ. Smits et C°, Imprimeur-Libraire, rue de Tournon, n°1133, Fbg Germain, l'an VI de la République, 1798, tome 2.

immédiatement: le roi tient immédiatement de Dieu son autorité. »

On reconnaît bien la racine latine med- et l'une de ses significations.

« médiateur, médiatrice au féminin

Qui moyenne (que l'édition de 1798 modernise en « ménage ») un accord, un accommodement entre deux personnes, entre deux parties. « Il a été médiateur de cette affaire, le médiateur de la Paix. Il a été choisi comme médiateur, convenir d'un médiateur, recuser un médiateur, vous avez été un bon médiateur. (éd. 1718: Ambassadeur, médiateur pour la paix. La République de Venise a été médiatrice) Nous avons auprès de Dieu un seul médiateur qui est Jésus-Christ notre Seigneur (Cette phrase, déplacée à la fin du texte, ce qui l'organise en regroupant les exemples politiques puis les exemples théologiques à partir de 1718, devient: on dit que nous avons auprès de Dieu un seul médiateur qui est Jésus-Christ notre Seigneur, Jésus-Christ est le médiateur entre Dieu et les hommes.) Ces deux parties prirent notre princesse pour médiatrice. Elle se rendit médiatrice entre tels et tels. »

À partir de la 4^{ème} édition, 1762, un nouvel emploi est signalé: « On donne le nom de médiateur à une forte de jeu de quadrille; Nous avons joué 3 médiateurs aujourd'hui. ».

« médiation, entremise

« cet accommodement a été fait par la médiation d'un tel prince. On s'est servi de sa médiation, on a accepté, on a refusé sa médiation. »

La 6^{ème} édition¹, de 1823, reformule en langage plus moderne une définition qui ne change pas de sens. Les exemples se nourrissent de l'actualité. Son complément de 1852 entérine une signification nouvelle de médiation, apportée par la création de la République helvétique, qui restera dans l'Histoire sous cette dénomination particulière, comme un nom propre.

« médiateur, trice:

Celui, celle, qui s'entremet pour opérer un accord, un accommodement entre deux ou plusieurs personnes, entre plusieurs partis. (Après reprise des mêmes exemples), « Le roi de France se rendit médiateur entre l'Autriche et l'Angleterre.

¹ Dictionnaire de l'Académie Française 6^{ème} édition de 1823, tome 2 p.183, son complément de 1852, tome 2, et 7^{ème} édition de 1878, p.187, Imprimerie et Librairie de Firmin-Didot frères, imprimeurs de l'Institut de France. 8^{ème} édition, Librairie Hachette, Paris, 1935, tome 2 p.170

On l'emploie quelques fois adjectivement: les grandes puissances médiatrices déclarent que... »

Dans le complément de 1852, on peut lire:

« médiateur: histoire, Titre du Ministre d'Etat qui sous les empereurs de Constantinople étaient chargés de toutes les affaires de l'intérieur du Palais. Médiateur de la République helvétique: titre que prit Napoléon après l'acte de médiation. »

et

« médiation: organisation de la suisse arrêtée et promulguée par le premier consul Bonaparte, le 20 Février 1803. Par l'acte de médiation, la Suisse fût constituée en fédération composée de 19 cantons et régie par une Diète nationale annuelle. L'acte de médiation abolissait le privilège aristocratique, il a subsisté jusqu'à la chute de Napoléon.

C'est donc en référence à un titre ancien qu'est choisie une nouvelle utilisation du terme *médiation*, en fait une quasi ré-utilisation. Il faut noter qu'on reste dans le domaine politique et du droit international. les autres exemples touchant aux autres domaines déjà repérés: théologique et individuel, à la fois juridique et social, pour résoudre les conflits.

Plus intéressant est l'autre ajout de ce complément de 1852:

« médiation: ancienne géométrie, division par deux. Ce terme n'est plus utilisé. »

Plus utilisé, mais en le signalant, on réintroduit, pour un objet, non pour des personnes, l'une des significations de la racine latine dont l'usage s'était perdu. Il appartient à un autre domaine que politique ou théologique ou individuel. Il retient de l'idée abstraite de milieu non le fait de relier, mais celui de séparer. Il n'offrira pas, dans l'immédiat, de changement dans l'idée de médiation entre individus.

La 7ème édition propose une définition qui reprend terme à terme celle de l'édition précédente et signale que « Napoléon prît le titre de médiateur de la confédération suisse. » Elle y ajoute une locution qui semble contradictoire:

« médiation armée: acte de médiation dans lequel la puissance qui s'entremet entre les belligérants menace de faire la guerre à celle des deux parties qui n'acceptera pas ses propositions. »

On est toujours dans le domaine politique.

La 8ème édition, en 1935, reprend exactement, pour ces mots, les définitions et exemples de l'édition précédente.

Sous réserve d'aménagement, puisque les académiciens viennent de délibérer sur le terme en vue de la 9ème édition, le mot « médiation » comporte deux alinéas:

« 1) Le fait de servir d'intermédiaire, de médiateur, de s'entremettre entre deux personnes, deux parties pour les mettre d'accord. Exemple: on s'est servi de sa médiation, il a offert, on a accepté ou on a refusé sa médiation. Spécialement en droit international: procédure internationale dans laquelle un état ou un groupe d'états, une organisation internationale ou une personne privée, s'entremet pour éviter ou pour interrompre un conflit.

(puis est repris la définition de la médiation armée)

Droit du travail: procédure de règlement des conflits faisant intervenir un médiateur.

2) Philosophie: se dit de ce qui institue une relation médiate entre des idées, des notions, des choses spécialement mouvement dialectique par lequel l'opposition immédiate entre deux termes se conserve en se dépassant dans une unité plus haute; ce qui sert ainsi d'intermédiaire. Exemple: selon Hegel, l'antithèse constitue la médiation d'où procède la synthèse. »¹

¹ informations données le 4 décembre 1997, par Monsieur D.Oster, secrétaire du service des dictionnaires.

2.4. Apports des différents dictionnaires jusqu'au XIX^{ème} siècle

Bien d'autres dictionnaires se proposent de donner des définitions des mots *médiateur* et *médiation*. Les dictionnaires de langue reprennent tous le même type de significations, voire strictement celle du Dictionnaire de l'Académie Française, comme le Dictionnaire Critique de la Langue Française de l'abbé Ferrand, édité à Marseille en 1787.¹

Au XVIII^{ème} siècle, le **Dictionnaire de la Langue Française ancienne et moderne**, de Pierre Richelet², ne se différencie en rien, pour ces termes, de celui de l'Académie.

« médiateur: (mediatus) terme de philosophie. Ce mot est relatif à deux autres entre lesquels on le considère et il est opposé à immédiat.

médiateur: (mediator, conciliator)

celui qui s'entremet pour faire réussir quelque affaire. Entremetteur. Celui par le moyen duquel on fait quelque affaire. « Il était médiateur dans cette affaire. Il n'y a que JC qui puisse être médiateur entre Dieu et les hommes ».

La référence latine, ayant donné naissance à la construction du mot, est partout explicite, la référence grecque qui en a donné le sens ou plutôt les sens et les domaines d'usage n'est pas notée.

Ceux-ci, pourtant, restent ce qu'ils étaient alors: théologique, politique, social ou de droit civique, dernière utilisation, qui semble plus quotidienne.

A aucun moment, depuis Jean de Meung, le sens de « moyen » ou de « centre », n'a été attribué au mot médiateur.

¹ Abbé Ferrand, Dictionnaire Critique de la Langue Française, édité à Marseille chez J.Mossy père et fils, MDCCLXXXVII, 1787

² Richelet Pierre Dictionnaire de la Langue Française ancienne et moderne, à Lyon, chez JM.Bruyset, imprimeur-libraire grande Rue Merciere au Soleil d'Or, MDCCLIX, 1759

2.5. Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

C'est à partir du XIX^{ème} siècle que les deux termes vont reprendre de l'importance. On a vu que les définitions du Dictionnaire de l'Académie Française ne permettaient pas de conclure à de grands changements dans le sens de *médiateur* ou de *médiation*, en dehors de l'expression particulière, de l'*acte de médiation* instituant la confédération helvétique ou de *médiation armée*.

2.5.1. Si les définitions données par le **Dictionnaire de la langue du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles**¹ n'apportent rien de plus que les dictionnaires précédents quant au niveau du sens, le nombre et la variété des exemples de leur usage laissent à penser qu'il est devenu beaucoup plus commun. :

« Médiateur, trice, adj. et subst. :

Qui sert d'intermédiaire, de lien entre deux ou plusieurs entités, spécialement en théologie chrétienne,

Qui s'entremet entre des personnes ou des partis ayant des différends pour tenter de les faire parvenir à un accord ou à un accommodement, spécialement en droit du travail ou en droit administratif,

Médiation, subs. fém. :

Fait de servir d'intermédiaire entre deux ou plusieurs choses, spécialement en philosophie et en psychologie,

Entremise destinée à concilier ou à parvenir à un accord, à un accommodement, des personnes ou des parties aant des différends, spécialement en droit et acception usuelle,

En religion, entremise d'un génie protecteur ou d'un prêtre auprès des humains pour les rapprocher des divinités. »

Ces définitions sont classiques, même si elles sont plus construites, classifiées. Elles utilisent les termes, qui sont revenus tout au long des siècles, d'*intermédiaire*, d'*entremise* et de *différends*. Toutefois, on peut noter que ce ne sont plus seulement les

¹ Dictionnaire de la langue du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles. Collection trésor de la langue française, CNRS Gallimard 1985, Tome 11, p.565-566.

historiens, les juristes ou les théologiens qui les emploient, mais les poètes ou les romanciers.

L'autre intérêt de ce Dictionnaire de la Langue du XIXème et du XXème siècle, est de signaler l'usage du verbe *médiatiser*. Deux sources de construction se rejoignent dans ce mot:

- à partir du sens philosophique

« rendre médiat (quelque chose) par l'introduction d'un intermédiaire; *en tant que concept symbolisant l'objet, le mot médiatise ma relation avec l'objet, il le cerne, il le signifie (Traité Social, 1968, P.259) »*

- à partir du sens historique qui exprimait qu'un

« prince, une ville ou un fief de l'ancienne Confédération Germanique ne dépende plus directement de l'empereur », son emploi, dans ce sens, est signalé chez Mérimée en 1860 dans ses Lettres à Panizzi.

En dehors de cet exemple du XIXème, tous les autres exemples d'emplois de ce verbe sont récents. Les auteurs sont des philosophes, des sociologues, des politologues.

Le XXème siècle a répandu et popularisé les termes, et les domaines d'utilisation sont aujourd'hui très nombreux. Il faut donc analyser de plus près les acceptions diverses que l'on rencontre aujourd'hui.

2.5.2. L'Encyclopaedia Universalis¹ n'étudie pas le mot *médiation* en tant que tel: l'index renvoie à arbitrage, dialectique, histoire de la logique (où il est fait allusion à la médiation dans les syllogismes) et religion, et ne l'utilise que dans l'article « religion ». Le contenu des articles fait référence à des notions sous-tendues par celle de médiation. D'abord celle, évidente, d'arbitrage:

« Arbitrage:

Au lieu de porter leurs contestations devant les tribunaux, il arrive fréquemment que les particuliers s'adressent à d'autres personnes en vue d'arbitrer un différend. L'institution de l'arbitrage est de tous les temps. [Il a] précédé l'époque où la justice a été prise en charge et organisée par l'Etat. [...] L'arbitrage prospère dans les époques où l'Etat est faible.[...] Au XIX siècle, l'arbitrage semblait avoir fait son temps. Il était alors réservé à certains procès

¹ Encyclopaedia Universalis, édition de 1971.

civils de nature particulière (membres d'une même famille, voisins,...)
[...]**L'arbitrage connaît aujourd'hui un renouveau spectaculaire et se manifeste sous des formes ignorées du siècle dernier.**

[...]**Le conseil de l'Europe a ouvert à la signature de ses membres en 1966 une loi-modèle sur l'arbitrage.**

[...]**L'arbitrage, institution de paix, apparentée à la conciliation, paraît avoir un rôle à jouer dans tous les cas où il y a lieu de régler une contestation née dans les rapports entre parties qui sont appelés à vivre ensemble (entre époux, dans l'entreprise, entre Etats)**

L'Acte général d'arbitrage pour le règlement pacifique des différends internationaux, proposé comme modèle aux Etats (signé par 23 Etats, entré en vigueur le 16 Aout 1929) comporte 4 chapitres dont la conciliation, le règlement judiciaire et l'arbitrage politique. »

L'article sur la dialectique fait apparaître la notion d'intermédiaire:

« Dialectique:

technique du dialogue, art de la dispute.

La dialectique met en jeu des intermédiaires (dia). La notion a évolué avec Platon, Aristote, Héraclite, Descartes, Kant, Hegel , Marx... »

Mais le mot médiation n'apparaît pas dans l'article. S'il apparaît dans celui qui porte sur la religion, ce n'est qu'à travers Cox, pour qui, à propos de médiation culturelle, le message passant par le médiateur ne ressortirait pas intact, mais transformé par lui en fonction de celui qui doit le recevoir:

« Religion:

*du latin ligare, religare, lier, relier, elle a pour objet les relations qu'on entretient avec la divinité, elle signifierait attache ou dépendance,

*ou encore de legere, religere, ramasser, recueillir, ---> ferveur et recueillement.

- Cox " Comment parler de Dieu à une société pour laquelle ce mot même a perdu son sens? " Telle est l'interrogation de Cox. Interrogation à laquelle il répond, tant bien que mal, par une transformation du langage, qui devient sécularisation du langage religieux. Le Dieu annoncé à la cité séculière ne peut l'être que par la médiation de l'action sociale et politique de ceux qui en apportent le témoignage. »

Le terme qualifie une action, une intervention humaine nécessaire pour que la transmission du sens de Dieu se fasse à travers les générations. Il s'agit d'une dimension éducative de la médiation humaine. Ce n'est pas la religion qui est une médiation; elle en demande une pour garder son sens.

Ces différents articles et le fait que le terme médiation ou médiateur n'apparaisse pas en tant que tel dans cette encyclopédie datant de 1970 montrent que leur usage n'était alors pas aussi courant, même sur le plan juridique, qu'il l'avait été ou l'est 20 ans plus tard. Nous avons bien assisté à une remise au goût et au besoin du jour d'une notion, avec tous les risques de dérapage et d'imprécision dans la portée et le sens profond du concept qu'il véhicule. Seules la philosophie et la théologie n'ont pas cessé de l'utiliser.

En résumé de cette étude philologique:

Si une tradition de la notion et des pratiques de médiation est ancrée très loin dans les origines de notre civilisation, il semble que ce soit dans la théologie chrétienne qu'elle se soit conservée avec le plus de force: y prédomine l'idée d'un médiateur dont la nature particulière lui permet d'assurer ce rôle et dont la fonction est double: lier, dans le sens ascendant et descendant, des parties trop éloignées pour établir seules ce lien.

Sur le plan juridique, la notion glisse vers l'entremetteur de paix, dans un contexte de conflit, et les mots « intermédiaire » et « différend » lui sont accolés. Le terme, sans disparaître tout-à-fait, est supplanté par les notions de négociation ou d'arbitrage, qui correspondent d'ailleurs plus justement aux pratiques qu'ils recouvrent. Il faut rappeler, ce qui donne sans doute un début d'explication au phénomène, que les pratiques pour gérer les relations sociales ne sont pas les mêmes, en Europe occidentale, que celles qui avaient force de loi dans le bassin méditerranéen antique ou dans les pays moyen-orientaux, où étaient établis principalement des nomades, et qui sont le berceau de la notion de médiation sur le plan social.

C'est visiblement à partir de la fin du XVIIème siècle que la notion abstraite de médiation apparaît. Elle se développe parallèlement à l'usage du terme pour nommer les interventions d'un tiers entre des protagonistes en conflit ou en risque de conflit. La notion de tiers reste prégnante puisque la médiation, dans sa forme abstraite, sert à relier ce qui ne peut l'être spontanément. L'opposition médiat/immédiat est induite par l'origine étymologique, même si elle n'est pas explicitée par les textes anciens comme tel. Il y a une grande cohérence dans ces différents emplois.

On attend du médiateur le maintien ou la création de relations entre des personnes, des partis, des idées trop opposés pour les nouer sans sa présence. Si elle peut s'appliquer à des notions, des pensées, des abstractions, le mode inter-personnel n'est pas la seule forme possible pour la médiation. Le rôle de la parole est de plus en plus prégnant par rapport à la nature du médiateur. Là où celle-ci suffisait, le discours, pour expliquer, pour convaincre, pour communiquer, prend la place. On attend de la médiation un changement qui se révélera par les liens établis.

3. LES PARTICULARITES DES EMPLOIS **EN THEOLOGIE ET EN PHILOSOPHIE**

Jusqu'à une époque très récente, approximativement les années 70, la médiation n'est délibérément utilisée- c'est-à-dire, en sachant que, en employant ce mot, on fait référence à un type de relation bien précis - qu'en théologie et en philosophie, où elle s'appuie sur des concepts déjà anciens. C'est l'objet de ce troisième point. Aussi bien, pour reprendre les articles consacrés à l'usage de la notion de médiation en philosophie dans l'Encyclopaediae Universalis, il faut revenir plus en profondeur sur ce qu'est la médiation en théologie, car il en découle assez directement.

3.1. En théologie

L'idée qu'une médiation puisse être nécessaire entre la divinité et l'être humain a été couramment répandue dans l'Antiquité, on l'a vu avec l'étude étymologique du mot. Ce sont les religions juive et chrétienne qui ont pris le relais dans notre civilisation, usant de la notion et/ou du mot, en lui attribuant des caractéristiques et une fonction assez différentes.

3.1.1. En théologie juive

L'Ancien Testament ne nomme pas expressément le médiateur comme un moyen éducatif ou juridique. La Loi d'Israël, sociale et divine à la fois, s'applique sans que soient définies des pratiques particulières autres qu'une espèce d'arbitrage en cas de conflit entre parties de même puissance, c'est le sens du mot employé pour ces pratiques, on l'a vu dans l'étude étymologique, pratiques existantes comme dans toutes peuplades nomades de l'époque et d'aujourd'hui. Le Talmud lui a donné les moyens d'être transmis avec les savoirs et les codes qu'il véhicule.

Les termes de *médiateur* ou de *médiation* ne sont pas utilisés dans la tradition juive, malgré les grandes figures de médiateurs qui y apparaissent. L'éducation est basée

sur l'amour avec, pour fondement, le dialogue. Le portrait de l'éducateur modèle est cependant celui d'un médiateur qui « révèle, exhorte, promet, châtie, rétribue, donne l'exemple. Il doit être fidèle et patient. »¹ Il cherche à éveiller la personnalité de l'individu; son but est, par l'instruction, de le faire accéder à la sagesse; ses moyens sont la réprimande ou le châtiment. L'obéissance est le résultat d'une discipline. Grâce à son autorité, quand l'éducation est achevée, la Loi est au fond du coeur, intériorisée pour être utilisée selon les circonstances de la vie.

C'est au cours d'un entretien avec le Professeur Benjamin Gross, cofondateur et directeur de l'Ecole Aquiba de Strasbourg jusqu'en 1969, auteur de plusieurs ouvrages sur le messianisme juif, sur la philosophie juive et celle de l'éducation, qu'ont été réunies les informations qui suivent.

Dans la culture juive, il y a une idée de transmission, avec conscience d'être médiateur pour les enfants. Cette conscience est directement liée à la compréhension des Tables de la Loi. Les dix commandements sont exposés en deux colonnes de cinq. Les cinq premiers constituent une catégorie fixant la nature des relations entre Dieu et l'homme, les cinq autres, entre l'homme et l'homme. On remarque que le respect dû aux parents figure dans la première catégorie, puisqu'il est le cinquième. Ce n'est pas une affaire sociale humaine. C'est parce qu'ils sont médiateurs entre Dieu et l'homme. La cinquième position de cette Loi en fait la charnière, c'est là qu'est le passage entre les deux catégories de Lois.

Cela est implicite: le mot médiateur n'est pas employé. Ce qui est traduit par honoré, « kaved », a pour racine le sens de poids, de lourd; or, donner du poids c'est donner de la signification². La généalogie, le lien biologique est rempli d'une valeur. Les parents sont invités à se considérer comme le chaînon entre Dieu et leurs enfants. Ils ont cette responsabilité de se sentir chaînon et uniquement chaînon, car l'enfant n'est pas à eux. Alors, l'enfant sort du biologique pour entrer dans le culturel. C'est ce qui lui permet de s'orienter dans les relations humaines. Il est arraché à son égoïsme. La famille

¹ Vocabulaire de Théologie Biblique, article Education, p. 318

² cf., Cinquième parole: Tapiero Méir « Honore ton père et ta mère... », et Fraenkel André Aharon « Du père au Père » in Les Dix Paroles, Ed.Cerf, 1995, p.293

n'est pas un but, mais un moyen, ayant une fonction médiatrice, principalement du point de vue de la foi et de la signification de la vie.

Ce point de vue est conforté par la lecture de ce « kaved » qu'en fait Daniel Sibony¹: il propose de comprendre dans cette formulation la proposition faite à l'enfant de considérer ses père et mère comme ayant une histoire particulière, « responsables de ce qu'ils font, de ce qui les concerne », qu'il n'a pas à prendre en charge, qui n'est pas son poids à lui mais le leur.

« Ce relais d'être, par où est passée votre naissance, ce père et cette mère, il s'agit de lui accorder de l'importance, à chacun séparément. Les respecter c'est leur supposer un espace, un lieu qui n'est qu'à eux, comme le lieu de leur intimité...Ceci n'est traumatique que lorsqu'on ne l'a pas respecté. Même à leur manque il faut donner du poids...pour pouvoir les leur laisser. » Le texte rejoint là, pour lui, le souci de bien des thérapeutes.

Il y a, dans la religion juive, une volonté de rapport immédiat dans la transmission de la Loi. C'est le peuple qui est invité à la Révélation. Il y a une dimension collective, indistinctement à tous. Le judaïsme met l'accent là-dessus. Il n'y a pas de révélation individuelle, comme auprès de Mahomed par exemple. Mais Moïse a une place particulière: c'est un intermédiaire qui doit faire en sorte de ne plus être nécessaire. C'est un médiateur éducatif. L'image doit s'effacer, il n'y a pas de caractère ontologique. Appelé « notre maître » il est indispensable. L'autodidacte n'est pas très bien vu dans la tradition juive parce qu'on pense que la médiation du maître, de la personne du maître est indispensable. Elle doit passer par une expérience personnelle, pas par le livre. Le maître oriente les stimuli que chacun organise différemment. Il a conscience de son rôle de médiateur du point de vue de la Loi et des rapports aux autres et à la Transcendance.

Dans le Talmud, il n'est pas bon de n'apprendre que d'un seul maître, car il n'a été offert qu'une seule signification; mais ce n'est pas bien non plus d'apprendre de plusieurs maîtres, car on ne peut plus s'y reconnaître entre les différentes significations proposées, aux modes de repères du sens, modes de pensée. On comprend alors le rapport entre la transmission et la signification des choses.

¹ Sibony Daniel, Les trois monothéismes, éditions du Seuil, coll. La couleur des idées, Paris, 1992, p.329 et sq.

Les Patriarches sont des Pères, ce ne sont pas des Maîtres. Si Moïse est le modèle du maître, Abraham est le modèle du père. Il ne s'agit pas du même type de médiation. Les fonctions sont différentes, même si parfois elles se recourent.

Transmission de savoirs, de valeurs, de sens et transcendance sont les rôles attribués au médiateur, qu'il soit Père ou Maître. Si l'un doit assurer la signification de la vie en la reliant au-delà des relations biologiques à une relation transcendante, l'autre doit donner du sens aux actes et aux savoirs. L'un travaille la foi et l'autre la Loi. Lien entre deux opposés, transcendance et humanité, ils agissent par mission dans le sens descendant et par amour dans le sens ascendant. La médiation a, ici, un sens fort, dû au fait qu'elle est pensée comme seul moyen d'un lien possible entre ces opposés, et unique ressource pour garder et transmettre de génération en génération ce qui fait la nature et l'originalité du peuple juif.

Le médiateur n'est pas un intermédiaire dont on a besoin, mais un pédagogue qui s'efface. La notion de médiation prend une signification très en amont de la résolution de conflit ou de différend, et l'éclaire: c'est par son côté éducatif et intentionnel qu'elle est efficace. Le médiateur, en tant que maître, s'intéresse à l'avenir, avenir individuel et avenir collectif, l'acte de médiation le prépare.

3.1.2. En théologie chrétienne

La théologie chrétienne aujourd'hui continue à considérer le Christ comme Unique Médiateur. Les ouvrages théologiques traitant de cette notion sont nombreux, faisant tous référence aux mêmes textes de base de Saint Paul, puis des Pères de l'Eglise. La notion est très liée à celle de rédemption.

« Médiation, messianisme et rédemption sont des idées étroitement apparentées: les deux dernières énoncent tout simplement un aspect de la première, et le plus important. Sans cette toile de fond, messianisme et rédemption seraient dépourvues d'attache et de perspective. »¹

L'encyclopédie « Catholicisme » étudie la notion de médiation en ces termes:

¹ Supplément au dictionnaire de la Bible, tome 5, sous la direction de L.Pivot, A.Robert, puis H.Cazelles, Paris VI, Librairie Letouzey et Ané, 87 boulevard Raspail, 1957, p.985 à 1083.

« En christianisme, ce titre évoque une figure précise et globale, Jésus-Christ, mais visée par le biais d'une fonction particulière, celle d'un rassembleur de ce qui était dispersé, d'un réconciliateur de ce qui était opposé: agent de liaison, d'alliance, de communion, moyen d'établir de nouveaux rapports ou de restaurer des rapports brisés, mi-lieu où les extrêmes se touchent, se croisent ou s'échangent; et des images surgissent celle de la porte, du chemin, du navire, celle d'un noeud, d'un centre, d'une mesure, d'un repère universel d'être et de signification. »¹

Pourquoi seul le Christ peut-il avoir le titre de médiateur? Pourquoi ces figures de l'Ancien Testament ne le méritent-elles pas, comme l'admet la tradition juive? Nous en trouvons en Saint Paul une explication: « La Loi fut ajoutée en vue des transgressions, jusqu'à la venue de la descendance à qui était destinée la promesse, édictée par le ministère des anges et l'entremise d'un médiateur (Moïse). Or il n'y a pas de médiateur quand on est seul, et Dieu est seul. »² Donc Moïse ne peut être considéré comme médiateur aux mêmes sens et titre que le Christ.

Faisant référence à Paul, le Père Bernard Sesboué a consacré le premier tome de son Essai sur la Rédemption et le Salut³ au thème du Christ médiateur. Son travail s'ouvre sur la parole de Saint Paul dans la 1ère lettre à Timothée, chapitre 2, verset 5-6:

« Il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul Médiateur aussi, entre Dieu et les hommes, un homme: Christ Jésus, qui s'est donné en rançon pour nous ».

Il expliquera plus loin ce terme de rançon:

« Nous employons de telles formules en dehors de tout contexte de transaction commerciale ou politique pour exprimer l'effort onéreux que l'on fait pour réaliser ou obtenir quelque chose qui a beaucoup de prix à nos yeux. Par exemple, une ascèse alimentaire rigoureuse est la rançon des exploits du sportif. »

Son étude donne une image de la notion de médiation en théologie chrétienne à travers les siècles et aujourd'hui.

« L'idée de la compensation pénale parasite l'interprétation du caractère souffrant et sanglant de la Croix de Jésus-Christ. »⁴...« En Jésus, Verbe fait chair et Dieu fait

¹ Catholicisme, encyclopédie publiée sous la direction du Centre Interdisciplinaire des Facultés catholiques de Lille par G.Mathon, G.6H.Baudry, P.Guilluy, Paris, 1979, tome 37, article médiateur, p.1059 etsq.

² Lettres aux Galates(3,18 et sq.).

³ Sesboué Bernard, Jésus-Christ l'unique médiateur, essai sur la rédemption et le salut, collection Jésus et Jésus-Christ, Editions Desclée, Paris 1988, tome 1 problématique et relecture doctrinale.

⁴ id. p.61

homme, Dieu accomplit humainement le salut de l'homme de manière toute gratuite; mais en Jésus aussi Dieu permet à l'homme de revenir à Dieu dans un mouvement d'obéissance et d'amour. Ce sont les deux aspects de la médiation de Jésus que nous aurons à reconnaître »¹

Il y décrit ce qu'est pour lui un médiateur et en quoi le Christ est le seul médiateur potentiel:

« Le rôle propre du médiateur est, en effet, non seulement de rendre possible, mais de réaliser une alliance: celle-ci repose sur l'initiative toute gratuite de Dieu, mais elle exige une réponse de l'homme. Le Christ accomplit ces deux côtés de la médiation: d'une part, il fait don de l'alliance, d'autre part en lui et pour lui nous avons désormais accès auprès de Dieu, puisqu'il est « toujours vivant pour intercéder » (hébreu, 8, 25), en notre faveur. »²

3.1.2.1. Sotériologie

Si on parle encore d'obéissance et d'amour, nécessaires pour que la médiation ait lieu, la réalité de la médiation est toute autre. Le médiateur est celui qui est le meilleur lien entre les deux parties, non seulement parce qu'il en a la mission mais surtout parce qu'il est, à la fois, homme et Dieu, réunissant en lui les caractéristiques des deux opposés à relier. Cela n'apparaît pas dans la tradition juive.

« Il est capital que la volonté humaine du Christ puisse coopérer librement à notre salut celui-ci comporte la libération de notre liberté fondée et sauvée par la liberté du Christ afin qu'elle puisse se réaliser en répondant à la grâce »³

« Les diverses catégories utilisées dans le Nouveau Testament s'ordonnent en deux mouvements principaux: l'un va de Dieu à l'homme à travers l'humanité de Jésus; l'autre va de l'homme à Dieu, puisqu'en Jésus, le Fils par excellence, c'est l'homme qui accomplit son passage en Dieu. Ces deux mouvements sont fondés sur la personne humano-divine de Jésus, jouissant d'une solidarité parfaite avec Dieu et les hommes. Le premier mouvement est un mouvement descendant; le second, un mouvement ascendant. »⁴

¹ id p.51

² id p.89

³ Sesboué B. opus cit. p.53

⁴ id p.55

Les deux mouvements de la médiation sont bien gardés, mais dans une signification plus proche l'une de l'autre. La notion de liberté vient même supplanter celle de mission divine. Si la volonté d'obéissance et d'amour du médiateur de la tradition juive est nécessaire et suffisante, la volonté du Christ d'être acteur de cette médiation devient une condition pour que la médiation se fasse réellement dans les deux sens.

« Tout vient de Dieu en effet. Mais ce mouvement doit être articulé avec le mouvement ascendant dans le respect de la solidarité des deux côtés de la médiation. Seule cette articulation peut permettre de comprendre en vérité la portée du mouvement ascendant, dont les interprétations se sont quelque peu fourvoyées dans les temps modernes »...« Le mystère [de la Rédemption] tout entier est un mystère d'amour: l'amour fait le lien entre les deux visées. La seconde comme la première doit être interprétée sur le fond de l'amour. »¹

Mais la signification sous-jacente à la nécessité de la médiation est radicalement différente: dans la tradition chrétienne, c'est le péché de l'homme qui entraîne rupture dans le lien avec Dieu, lien qui ne se rétablit qu'une fois la médiation accomplie.

« Il y a un pôle positif: c'est l'amour miséricordieux du Père qui donne son Fils aux hommes; c'est l'amour et l'obéissance inconditionnelle du Fils accomplissant sa mission de réconciliation des hommes avec Dieu et entre eux. Il y a le pôle négatif, c'est la situation pécheresse de l'humanité. [...] Nous ne devons jamais oublier que dans la passion il y a trois partenaires: le Père, le Fils et les hommes pécheurs, témoins d'un refus de Dieu qui va jusqu'à donner la mort »²...« L'écartement des bras de Jésus exprime sa volonté d'embrasser tout l'univers dans l'oeuvre de réconciliation pour laquelle il accepte d'être déchiré. Le médiateur est acteur, non indemne, avec pouvoir de dire oui ou non, c'est la médiation faite qui le fait exister aux yeux des hommes »³

Quelle que soit la mouvance chrétienne, la notion de médiation est associée à celle de rédemption. Luther, comme Calvin, insiste sur la faute humaine, génératrice d'une injustice en la mort du Christ:

¹ id p.58

² id p.63

³ id p.67

Le Christ, dit Luther, est « celui qui a et qui porte tous les péchés de tous en son corps. Ce n'est pas qu'il ait commis lui-même ces péchés, mais ceux que nous avons commis, il les a chargés en son corps, afin de satisfaire pour eux par son sang. » - « Parce que dans cette même personne, qui est le plus grand et le seul pécheur, se trouve également la justice éternelle et invincible, il y a donc deux choses qui s'affrontent: le péché le plus grand, le seul péché et la justice la plus grande, la seule justice. »¹ Calvin avait, lui, écrit « Il fallait qu'il en fût ainsi: c'est que la malédiction qui nous était dûe et apprêtée pour nos iniquités fût transférée en lui, afin que nous en fussions délivrés. »²

Plus que l'expression d'une sensibilité dûe à la Réforme, il faut voir là celle d'une époque. On peut lire, dans une méditation catholique traduite par le chartreux Surius, en 1548:

« Le doux Jésus à cause de nous spontanément s'est livré amoureusement, permettant que toute la colère, la vindicte et le châtement du Dieu Père, que nous avions méritée, tombe sur lui. », ce qui est bien en accord avec les textes précédemment cités.

Au XVIème, la Rédemption évoque plus l'idée de substitution que de médiation et, au XVIIème, celle de compensation. Comme l'écrit le protestant hollandais Grotius: « Par là Dieu nous détourne efficacement du péché. Car la conclusion est facile: si Dieu n'a pas voulu remettre les péchés, même aux pécheurs repentants, sans que le Christ les remplaçât pour en subir la peine, à plus forte raison ne laissera-t-il pas impunis ceux qui s'obstinent »³ ou encore Bossuet « Il fallait donc, mes frères, qu'il vint lui-même contre son fils avec toutes ses foudres; et puisqu'il avait mis en lui nos péchés, il y devait mettre aussi sa juste vengeance. »⁴

Le chapitre 3 de l'essai de B.Sesbouè titre: Le Christ médiateur référence première de la sotériologie.

« Puisque nous sommes au coeur de l'articulation des divers mystères de notre foi, il est normal que nous rencontrions la notion de médiation qui assure la communication entre le

¹ Luther Commentaire de l'Épître aux Galates (1535) ch3 v13, Oeuvres Genève Labor et Fides tXV, 1969, p.282-285:

² Calvin Institution de la religion chrétienne L II ch XVI 6 Genève Labor et Fides 1955, tII p.264

³ Defensio fidei catholicae de satisfactione christi 1617 Leipzig, J.Lange 1730 traduction J.Rivière, le dogme de la rédemption. Etude théologique Paris Gabalda 1931 p.442-443

⁴ Carême des Minimes pour le vendredi saint 26 mars 166à, 3° point Oeuvres oratoires éd I.Lebarq Paris, DDB, 1916, t3, p.385 cité p.72

monde de Dieu et celui des hommes, ainsi que la cohérence et l'unité entre les divers moments d'une même histoire du salut »¹

Le médiateur n'est pas neutre.

« L'écriture exprime encore la médiation du Christ en faisant appel au thème de l'échange »².

échange entre sa divinité et notre humanité, échange de sa richesse et de notre pauvreté, échange de sa force et de notre faiblesse, échange de sa plénitude contre notre néant.

On s'éloigne de plus en plus de la notion retenue par la tradition juive, tout en se rapprochant des caractéristiques attribuées aux anciennes divinités du Moyen-Orient, sumériennes ou égyptiennes, à mi-chemin entre homme et dieu.

B.Sesboué cite Saint Irénée de Lyon et Saint Augustin, pour ancrer cette signification chez les Pères de l'Eglise. « Il fallait, écrit Saint Irénée, que le médiateur de Dieu et des hommes, par sa parenté avec chacune des deux parties, les ramenât l'une et l'autre à l'amitié et à la concorde, en sorte que tout à la fois, Dieu accueillit l'homme et que l'homme s'offrit à Dieu »³ Saint Augustin est encore plus clair:

« Il est médiateur de Dieu et des hommes, parce qu'il est Dieu avec le Père et homme avec les hommes. L'homme ne pourrait être médiateur séparément de sa divinité; Dieu ne pourrait être médiateur séparément de son humanité. Voici le médiateur: la divinité sans humanité n'est pas médiatrice, l'humanité sans la divinité n'est pas médiatrice; mais entre la divinité seule et l'humanité seule se présente comme médiatrices la divinité humaine et l'humanité divine du christ. »⁴ et encore: « C'est en effet en tant qu'homme qu'il est médiateur, mais en tant que Verbe, il n'est pas un moyen terme puisqu'il est égal à Dieu, Dieu auprès de Dieu, un seul Dieu avec Dieu ».

La notion de moyen terme revient alors comme pour mieux souligner la distance qui sépare les parties mises en présence par la médiation du Christ. C'est bien ce que signifie Cyrille d'Alexandrie:

« Il est donc tenu pour médiateur de ce point de vue là aussi, des choses fortement éloignées de par leur nature, ayant entre elles un intervalle incommensurable, comme la

¹ Sesboué B., opus cit.p.87

² Sesboué B., opus cit.p.91

³ Saint Irénée, Contre les hérésies, Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur, III, 18-7, traduction A.Rousseau, Paris, Cerf, 1984, p.365, cité par B.Sesboué p.92

⁴ Saint Augustin, Sermon, 47,21, PL38,310, Vivès 16, p.30797 et, Confessions X, 43, 68-69, BA 14, 1962, p.265-267

divinité et l'humanité, il les montre en lui assemblées et unies, et il nous rattache par son intermédiaire à Dieu le Père. »¹

On voit bien l'ancrage qu'a pu avoir dans notre culture cette notion ainsi exprimée. B.Sesboué ajoute que: « le médiateur pour exercer son office de liaison doit garder une distance avec chacun des deux extrêmes »²

3.1.2.2. Le rôle médiateur de Marie et des Saints

Ce petit rappel historique commence l'article que l'encyclopédie Catholicisme consacre à la Médiation de Marie:

« C'est au VI^{ème} siècle qu'apparaît de manière sporadique l'attribution à Marie du titre de Médiatrice. Toutefois ce titre et le verbe mesiteuain, jouer le rôle de moyen, exercer une médiation, ne commence à se répandre en Orient qu'à partir du VIII^{ème} siècle. Par la légende de saint Théophile, traduite à l'époque carolingienne, le terme passe en Occident. Mais il ne s'y répandra qu'au XI^{ème} et surtout au XII^{ème} siècle, où il devient courant. »³

Si l'expression populaire a parfois, malgré tout, conservé ce titre aux saints ou à la Vierge, le Catéchisme de l'Eglise Catholique⁴ est clair sur l'exclusivité réservée au Christ pour ce titre.

Le concile Vatican II a beaucoup discuté sur ce point, désireux de ne pas créer de problèmes oecuméniques, les protestants, s'appuyant sur les écrits de Paul, ne pouvant accepter que le titre soit donné aussi à Marie. Lumen Gentium, la Constitution sur l'Eglise, note:

« Les habitants du ciel [...] ne cessent d'intercéder pour nous auprès du Père, offrant les mérites qu'ils ont acquis sur terre par l'unique Médiateur de Dieu et des hommes le Christ Jésus. [...] Le rôle maternel de Marie à l'égard des hommes n'offusque cependant et ne diminue en rien l'unique médiation du Christ: il en manifeste au contraire la vertu. Car toute influence salutaire de la part de la Bienheureuse Vierge [...] découle de la surabondance des mérites du Christ; elle s'appuie sur sa médiation, dont elle dépend en tout et d'où elle tire toute sa vertu. [...] Aucune créature en effet ne peut jamais être mise

¹ Cyrille d'Alexandrie, Dialogues sur la Trinité I, 4054 Traduction GM de Durand, SC, 231, 1976, p.187,

² Sesboué B., opus cit. p. 99

³ cf. Laurentin R., Court Traité, éd. 1969, p.62 et sq. cité dans l'article médiation de Marie de l'encyclopédie Catholicisme cité infra.

⁴ Catéchisme de l'Eglise Catholique, Mame/Plon, Paris 92.cité p. 98.

sur le même plan que le Verbe incarné et rédempteur. Mais tout comme le sacerdoce du Christ est participé sous formes diverses, tant par les ministres que par le peuple fidèle, et tout comme l'unique bonté de Dieu se répand réellement sous des formes diverses dans les créatures, ainsi l'unique médiation du Rédempteur n'exclut pas, mais suscite au contraire une coopération variée de la part des créatures, en dépendance de l'unique source. [...] Après son Assomption au ciel, [le] rôle [de Marie] dans le salut ne s'interrompt pas: par son intercession répétée elle continue à nous obtenir les dons qui assurent notre salut éternel. [...] C'est pourquoi la bienheureuse Vierge est invoquée dans l'Eglise sous les titres d'avocate, d'auxiliatrice, de secourable, de médiatrice. »

L'Eglise d'aujourd'hui, dans sa volonté d'oeuvrer vers plus d'oecuménisme et la crainte de voir le culte rendu à Marie ressembler de plus en plus dans le coeur des fidèles à celui rendu autrefois aux déesses vierge-mères, appuie fortement son enseignement sur le fait que nommer Marie médiatrice ne peut être juste que par son Fils, pour permettre d'entrer dans sa médiation à Lui.

L'encyclopédie Catholique conclut l'article par ces mots:

« Ce terme a un sens légitime, mais limité et sujet à des équivoques que Vatican II a utilement dissipées. C'est un de ces titres dont l'usage appelle lumière et sobriété. »

Sans doute cette conclusion pourrait-elle s'appliquer à un grand nombre des usages qu'il en est fait aujourd'hui, dans tant de domaines.

3.2. En philosophie

Le Vocabulaire de la Philosophie de Lalande définit le médiateur comme « ce, ou celui, qui exerce une médiation » et la médiation comme « l'action de servir d'intermédiaire entre un terme duquel on part et un terme auquel on aboutit, cette action étant productrice du second, ou du moins condition de sa production. »

En philosophie, d'abord, les néoplatoniciens ont inventé un « médiateur plastique », sorte d'âme universelle, intermédiaire expliquant les rapports possibles entre Dieu et la matière, comme Platon avait trouvé un intermédiaire entre l'intelligence et le monde sensible. Son rôle, dépendant de sa nature, est proche de celui qui est attribué au médiateur en théologie: un peu matière, un peu esprit, comme le médiateur théologique est un peu homme et un peu Dieu. Mais c'est aussi ce qui permet qu'il établisse le lien entre deux pôles trop éloignés pour pouvoir se rencontrer.

Le terme est utilisé en philosophie depuis Socrate et Platon. C'est une réflexion philosophique sur le langage qui a provoqué son apparition. Aristote voit au moyen terme du syllogisme un rôle médiateur, puisque c'est par lui que se valide l'affirmation.

Descartes évoque le seul médiateur possible dans l'opposition médiat/immédiat: la notion de Dieu.

Chez Hegel, la médiation est associée à la dialectique, tout en se référant, pour l'emploi de ce terme, à la compréhension théologique de la notion. La dynamique qui s'instaure entre le mouvement initial et le mouvement final est faite de conflits, de contradictions, de prises de conscience, où chaque moment devient médiateur du suivant.

Pour Marx, l'économie de marché mettant tout, y compris l'homme, au niveau de choses, toute valeur authentique nécessite une médiation.

Dans l'index de l'Encyclopaedia Universalis, le mot médiation en philosophie, renvoie à aliénation (1.662C), immédiat (8.743), négativité et néant (11.630C), et réification (14.10B)

« Aliénation:

Dans le système hégélien[...] à tous les niveaux du système, elle assure le passage de l'immédiat au médiat; elle introduit dans l'indivision et la confusion initiales les médiations grâce à quoi les contradictions sont dépassées. Avec Hegel, l'aliénation est le chemin obligé, non seulement de la scission tragique, mais de la

médiation sur les contradictions, sur les antinomies, donc sur les limites de la raison, comme chez Kant, mais sur la négation « retenue et surmontée » bref sur la réconciliation pensée. L'aliénation n'est le triomphe du négatif qu'en vue de la réconciliation de l'être avec lui-même, par delà le déchirement.

Immédiat:

se donne pour la simple négation du médiat.

Chez Descartes: L'évidence est le seul critère de vérité. Les êtres mathématiques ont une évidence paradigmatique. Ils s'imposent à la pensée car ils ont leur vraie et immuable nature, mais c'est soi-même que la pensée y retrouve sans médiation. Descartes devait dépasser ce mathématisme de la certitude: l'immédiat de la certitude psychologique, s'il pouvait tenir lieu de modèle, ne pouvait tenir le rôle de fondement. Voici que se fait sentir la nécessité d'un médiateur qui nous assure de l'immédiateté de l'immédiat, qui garantisse la certitude du cogito formellement identique à celle des mathématiques; ce médiateur sera le *Médiateur*, Dieu. Une fois la certitude mathématique fondée, la structure de la connaissance du monde extérieur est fixée qu'on se réfère à l'ordre des méditations où l'essence (méditation cinquième) précède l'existence (méditation sixième), on se convaincra que l'opération de la lumière naturelle consiste à dégager du sensible l'essence intelligible qui lui est homogène et immédiatement assimilable. On comprend aisément, d'après ce qu'on vient de dire que cette essence soit mathématique. Il va de soi que, du même coup elle tombe sous la juridiction du Médiateur: on connaît la thèse de l'innéisme, c'est Dieu qui a mis dans l'esprit de l'homme les semences de vérité éternelles. Ainsi le point ultime de la théorie cartésienne de la connaissance est bien une immédiation; cette immédiation requiert, comme fondement, la garantie d'un médiateur transcendant.

L'exemple cartésien est très instructif: l'immédiat joue dans cette théorie de la connaissance, le rôle de modèle, de point ultime et de condition de possibilité; mais en même temps qu'elle en connaît le privilège, elle avoue les limites de l'immédiat par le recours constant qu'elle suppose à un médiateur transcendant, garant de toutes les immédiations, Dieu.

Négativité et néant:

La dialectique assimile la négativité sous la forme de la médiation. Hegel dans la *phénoménologie de l'esprit*, expose comme positifs, les écarts du négatif, incessamment tissés par la médiation; néant, négativité sont des arrière-mondes illusoires et des mots creux.

Réification:

G.Lukacs, *Histoire et conscience de classe*, 1923, trad. K.Axelos et J.Blois, Paris 1960.

C'est l'activité humaine elle-même qui est d'abord transformée en chose. La force de travail devient une marchandise. Progressivement producteurs et produits se transforment en choses. Il propose d'appeler « catégorie de la médiation » cette structure perceptive ancrée dans la conscience par la pratique quotidienne en économie marchande. La médiation, conséquence de la réification, est la catégorie à travers laquelle toute valeur authentique non réifiée doit nécessairement être perçue dans une société produisant pour le marché. »

Cette approche philosophique, empruntant souvent au concept théologique de médiation, lui donne le sens de passage dynamique entre deux opposés, les séparant et les reliant à la fois, leur donnant par là-même du sens. C'est sous cette forme que la notion est restée vivante jusqu'à nous dans ce domaine.

**En résumé sur les particularités d'emploi
des termes de médiation et médiateur
en théologie et en philosophie:**

Il est difficile, en fait, de dire que ce sont là des particularités d'emploi, dans la mesure où elles se rattachent nettement à l'étymologie et à l'usage antique des mots. La particularité vient de ce qu'il n'y a plus que dans ces domaines que la notion est parfaitement explicitée et en correspondance étroite avec ses significations originelles. Les usages modernes ne seraient alors que des glissements, des introductions, par extension, de ces mots dans d'autres domaines, le domaine juridique l'ayant introduit très tôt.

La notion de médiation en théologie n'est pas partagée par les différentes religions qui s'y réfèrent. On voit apparaître deux types de médiateurs dans la tradition juive, qui ont même définition, celle d'un intermédiaire qui a reçu mission de l'une des parties, mission à laquelle il se doit d'obéir, pour établir un lien avec l'autre, lien qui cherche à se maintenir malgré le passage d'une génération à une autre, mais des fonctions différentes et complémentaires de transmission des savoirs et des valeurs à travers l'éducation. Celui qui envoie a besoin du médiateur pour accomplir la tâche qu'Il lui assigne. La théologie juive voit la fonction plus que la nature. Elle est la base d'une certaine idée de transmission et de survivance de la morale et des codes régissant les relations entre les hommes autant qu'entre eux et Dieu. De là, le prolongement assez pur de la notion et sa grande importance, d'une génération à l'autre jusqu'à la nôtre. De là, encore, sa compréhension, au niveau tant inter-humain qu'intra-personnel.

La théologie chrétienne est dans le sillage de celle du Moyen-Orient antique, qui a construit la notion en faisant du Christ un médiateur parce qu'il est le seul « canal » possible entre Dieu et les hommes par sa nature; sa fonction de médiation, à la fois ascendante et descendante, est pleine et entière. Mais, déjà, les autres usages populaires concernant la Vierge ou les Saints ont pris en compte le glissement opéré dans le terme par la prédominance de la notion de conflit à résoudre, contenue dans l'idée de médiation; d'où son utilisation dans le seul sens d'intercession. Le médiateur décrit à travers la mission du Christ n'a ni la même nature, à la fois homme et Dieu, ni la même fonction que le médiateur décrit par la théologie juive. Celui qui envoie propose le

rétablissement du lien que les hommes ont rompu et dont ils ont besoin pour donner du sens à leur vie.

A partir du moment où l'on commence à parler de médiation pour la transmission des savoirs de génération en génération, on glisse de la médiation inter-personnelle à la médiation intra-personnelle. Le médiateur reste le tiers nécessaire, mais c'est dans la personne elle-même que le lien doit s'établir: il lui permet de construire du sens, de prendre des repères et de pouvoir à son tour transmettre ce qui est nécessaire à la communauté. La médiation est toujours pensée comme moyen provoquant un processus de changement dans la relation entre l'Homme et Dieu, mais aussi de transmission, entre les hommes, des données essentielles. Les médiations inter-personnelles en cas de différends ne sont plus alors qu'un exemple de médiation, et non la seule pratique possible.

La philosophie se sert de la médiation comme d'un concept de base, établissant un lien essentiel (au sens de l'Essence de l'Homme) entre l'homme et son environnement. Par là, elle rejoint la conception juive, puisqu'alors la médiation est « inter-individuelle » et « intra-individuelle », moment essentiel de l'esprit humain, par la prise de conscience du moi en même temps que de l'existence de l'autre. Elle s'élargit à la notion d'intermédiaire entre deux éléments, intermédiaire uniquement défini par cette place ou sa fonction dans une chaîne de phénomènes.

On retrouve le double axe étymologique de ce qui sépare et/ou qui relie, et la notion de tiers. La fonction du médiateur est en rapport avec la nature qu'on lui accorde: transmission, passage privilégié pour la compréhension et le dialogue, intercession... La médiation est un moment particulier, qui permet à l'homme d'échapper aux aléas de sa condition. Toutes ces acceptions supposent que l'Homme change et est capable à travers un processus dynamique que peut être la médiation de modifier ses comportements, ses pensées, son rapport au monde, aux autres et à lui-même.

4. DANS LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE: **DES FONCTIONS MEDIATRICES DIVERSES**

Dès que l'on cherche ce qui permet de lier deux pôles qui n'étaient a priori ou naturellement pas faits pour se rencontrer, naît l'idée d'intermédiaire ou de relais. Aussi les premiers psychologues théoriciens s'occupant de l'apprentissage ont-ils utilisé cette notion. On voit alors apparaître des objets médiateurs et des pensées ou des réponses médiatrices, le langage en tant que médiateur et, enfin, des interactions sociales médiatrices. La notion est utilisée pour répondre, par exemple, à ces questions: qu'est-ce qui fait que notre mémoire, à partir d'un évènement, en appelle un autre? Comment la communication est-elle possible entre deux êtres dont les modes de pensée ne sont pas semblables? Ou encore, quel rôle de relais joue le langage? En ce sens, l'objet ou l'évènement médiateur est incontournable, même si, par sa nature, il n'est ni éducatif, ni intentionnalisé, ni même une tierce personne en tant que tel. Cependant, son utilité dans la mise en place de certaines formes de pensée, ou dans l'explication de certains fonctionnements, mérite notre attention. Par ailleurs, des pédagogues contemporains ont pris ces théories de la médiation comme base de réflexion pour les pratiques pédagogiques qu'ils proposent.

4.1. Les sources des théories de la médiation dans ce cadre

La thèse de doctorat de troisième cycle de César Florès s'intitule « Activité et mémoire: le rôle des processus médiateurs dans les conduites mnémoniques »¹. Chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, puis de Rouen, l'auteur décrit, en 1965, dans un article intitulé « La notion de médiateur et les théories de la médiation », l'arrivée de l'utilisation des termes médiation et médiateur en psychologie:

« Depuis les premières ^(sic) décades de ce siècle, la majorité des psychologues se sont mis d'accord pour affirmer que le seul objet d'étude de la psychologie est la conduite de l'individu envisagée dans ses relations avec un milieu situationnel donné. Mais [...] il est

¹ Florès César, thèse de doctorat de 3ème cycle, Paris, 1964.

la plupart du temps difficile d'avancer des prévisions rigoureuses concernant les modifications de la conduite en nous fondant uniquement sur les variations du milieu externe. Cette difficulté provient, notamment, du fait qu'entre ce milieu et cette conduite interviennent des *processus internes à l'individu* qui participent de façon efficace à la détermination du comportement. [...] Dans cette perspective, la tentation est grande d'attribuer le statut de médiateur à tout processus intermédiaire quels que soient sa nature, son niveau et ses fonctions. »¹

Il cite Hull, psychologue de l'Université de Yale, qui a d'ailleurs encouragé cet emploi en donnant une fonction médiatrice à l'habitude. Bien que ne souhaitant pas une généralisation « qui retirerait tout intérêt au concept de médiateur », il se propose d'en tracer les contours, et il conclut:

« Si l'on admet que l'habitude, conçue de cette manière, remplit des fonctions médiatrices, rien ne nous empêche d'étendre la notion de médiateur à tout processus interne hypothétique capable de déterminer, d'une façon ou d'une autre, les caractéristiques du comportement. »²

Si la définition de Florès est partagée, les théories divergent. Dérivées des travaux de Hull, les interprétations de Osgood (dès 1953)³, qui privilégie le terme de « réponse médiationnelle », et celles de Bousfield (1961)⁴, qui utilise plutôt le terme « réponse représentationnelle », en sont les principales. Ce qui est en jeu, c'est l'identification du phénomène-médiateur, sa séparation d'avec ses indicateurs apparents, et l'accent porté sur les réponses-relais. Elles sont, en fait, décrites comme des éléments de la réponse finale et, anticipatrices, elles vont amener une fraction de réponse qui agira comme un mécanisme, par voie associative; ces activités sont dites: « pure stimulus acts ». Ainsi, les réactions à un stimulus sont associés non seulement, comme l'a montré Pavlov, aux stimuli-objets, mais encore à tous les stimuli présents. Cela n'est pas sans lien avec la notion de format d'apprentissage, que développera Bruner.

¹ César Florès, La notion de médiateur et les théories de la médiation, psychologie française, 1966, 1, 3-16.

² idem

³ Osgood, in Cofer, Verbal learning and verbal behavior, New York, McGraw Hill, 1961 opus cit. par C.Florès.

⁴ Bousfield W.A., The problem of meaning, in Cofer, Verbal learning and verbal behavior, New York, McGraw Hill, 1961, opus cit. par C.Florès.

Entre Hull et Osgood, Cofer et Foley¹, à la suite d'autres psychologues russes, travaillent sur la généralisation d'une réponse provoquée aussi bien par le stimulus physique que par le mot qui le représente, stimulus verbal. Osgood émet l'hypothèse qu'on tient là la clé de l'apprentissage de la signification des mots. C'est dans cette réponse commune qui s'est installée, que s'origine cette signification. Cela n'exclut pas une généralisation d'un mot à un autre par un transfert de stimulation du signe d'un mot à un autre mot, parce que l'individu au cours d'une expérience les aura associés à des processus représentationnels communs ou très proches.

Bousfield, à la différence d'Osgood, distingue les réponses représentationnelles verbales, - le mot lui-même - , des non verbales. Comme elles sont stables, elles provoquent, par association, d'autres réponses. Mais seules les réponses représentationnelles verbales peuvent avoir une fonction de « médiateur »: grâce à un premier conditionnement, qui entraîne l'acquisition de la réponse verbale, et un deuxième, qui créera un lien entre elle et une autre réponse, qui deviendra à son tour une habitude. La deuxième réponse est dite « médiatisée » par la première.

Mais, pour ces deux chercheurs, le médiateur est toujours, déclenchée par un stimulus, une partie de la réponse attendue. Elle n'est à confondre ni avec celui-ci, ni avec la réponse elle-même, qui ne pourrait avoir lieu sans ce relais stable, acquis au cours de l'expérience de l'individu. Ce sont des réactions mécaniques.

Leur intérêt réside dans leur usage au cours de situations d'apprentissage où les activités devront permettre la mise en place des réponses médiationnelles pour acquérir les contenus disciplinaires en lien avec ce qui est déjà acquis et à partir de cela. Les conditions et les supports d'apprentissage deviennent très importants.

¹ Cofer C.N., Foley J.P., Mediated generalization and interpretation of verbal behavior. I. Prolegomena, *Psychol. Rev.* 1942, 49, 518-540. opus cit. par C. Florès.

4.2. La définition initiale des termes dans ce cadre

César Florès écrit:

« Dans le cadre des théories médiationnelles que nous allons discuter, les médiateurs apparaissent régulièrement définis en terme de *réponses intermédiaires génératrices de stimulations qui déclenchent, par voie associative, une réponse observable.* »¹

Il cite Spence², qui a distingué deux catégories de processus intermédiaires: les premiers appelés *variables d'état*, « constructions hypothétiques qui représentent une condition ou un état de l'organisme que l'on suppose résultant des interactions passées entre l'organisme et son environnement », actives et persistantes, et les seconds qui sont « les réponses non observables dont on peut inférer l'existence chez l'individu: réponses émotives implicites de nature viscérale, réponses verbales subvocales ou ajustements posturaux proprioceptifs intégrés dans la totalité du comportement. » C'est dans cette catégorie qu'il place les réponses médiationnelles, dites aussi représentationnelles, « difficiles à déceler directement ».

Si « le caractère d'implicite ou d'inobservable n'a rien de fondamental pour définir le concept de médiateur », précise-t-il, elles « ont pour fonction de déterminer effectivement une autre réponse ». Elles ne sont pas en soi des réponses mais les induisent. Générées par le sujet lui-même, elles sont, par leur nature, par leur lieu d'émergence, impossibles à percevoir par un observateur et souvent inconscientes pour celui qui les forme. Mais, sans elles, les réponses données à la situation de problème ne seraient pas les mêmes, ou ne seraient pas adaptées, ou encore ne seraient pas du tout. C'est une médiation, dans le sens où elles induisent une conduite autonome de la personne; elles sont un lien nécessaire entre le stimulus et la réponse donnée.

¹ Florès César, La notion de médiateur et les théories de la médiation, psychologie française, 1966, 1, 3-16.

² Spence, Behavior theory and learning, 1960. opus cit. par C.Florès.

4.3. Une théorie dans le cadre de l'apprentissage par conditionnement:

Les travaux de Jean-François Richard

4.3.1. Définition

Ses travaux touchent à la fonction médiatrice des réponses verbales pour d'autres réponses verbales. C'est pour définir l'apprentissage qu'il utilise la notion de médiation:

« Ceci revient à considérer l'apprentissage comme un processus à deux phases faisant intervenir deux liaisons: une liaison entre le stimulus et le médiateur, et, une liaison entre le médiateur et la réponse. »¹

C'est en amont de l'apprentissage que la réponse médiatrice est utile. Elle sert de facilitateur lors de la mise en place de l'apprentissage et ne semble plus avoir de rôle ensuite. Il faut préciser que les expériences ont été faites dans des cas de conditionnement classique et de conditionnement instrumental. Il n'est alors pas étonnant que l'on constate une corrélation entre la fréquence associative et l'importance de l'effet de médiation:

« Il apparaît que la difficulté de l'apprentissage d'une association entre deux termes (par exemple working et soft) liés tous deux à un intermédiaire commun par une chaîne associative (par exemple hard), peut être prédite à partir de la fréquence associative du premier couple (working-hard) multipliée par la fréquence associative du second (hard-soft). »²

Fréquence, répétition, familiarité des items, similitudes auditives ou sémantiques, durée de l'intervalle d'anticipation, nombre de rappels des associations... jouent sur la qualité et l'efficacité de la réponse médiatrice et sur le degré de disponibilité des médiateurs.

¹ Richard Jean-François, Phénomènes de médiation et interprétations médiationnelles, 1ère partie, problèmes en discussion, *Revue critique*, Année psychol. 1974, 74, 239-268.

² idem

4.3.2. Caractéristiques des situations de médiation

La sollicitation de réponses médiatrices permet de faciliter les acquisitions.

« L'avantage procuré par la possibilité d'utiliser un médiateur pour anticiper la réponse correcte est limité à la phase initiale de l'apprentissage, laquelle est consacrée plus à l'apprentissage du répertoire des réponses à utiliser au cours de la tâche (response-learning) qu'à l'établissement de liaisons entre stimulus et réponses.[...] L'hypothèse la plus plausible est que la réponse médiatrice accroît la disponibilité de réponses et réduit la durée de la phase initiale d'acquisition du répertoire des réponses, mais que la liaison responsable de l'apprentissage est l'association directe qui se développe à la faveur de l'information reçue à chaque essai et non l'association médiate dont le rôle semble, sinon nul, du moins très faible dans la phase d'association. »¹

La nature de la tâche, les attitudes qu'elle engendre font varier considérablement les effets de médiation. Malgré l'intérêt, pour l'acte d'apprendre, de cette notion ainsi définie, aucune généralisation pédagogique ne peut avoir lieu.

L'apparition d'un effet médiateur n'est pas liée à l'utilisation consciente de la réponse médiationnelle, même si une attitude consciente de recherche de médiateurs en augmente l'effet:

« D'une part il est indéniable que l'adoption d'une stratégie délibérée accentue de façon très importante l'effet de médiation, mais d'autre part, il est difficile d'admettre qu'une telle stratégie soit la condition nécessaire et suffisante pour l'apparition d'effets de médiation. »²

Mais il a prouvé que l'induction dans la consigne d'une stratégie entraînait l'effet de médiation uniquement si ce médiateur était déjà présent et suffisamment disponible pour l'individu. Il est difficile, donc, d'utiliser ces recherches dans des transpositions didactiques.

¹ idem

² idem

4.3.3. Les fonctions des réponses médiatrices

Trois fonctions sont assignées aux réponses médiationnelles. Elles:

- déclenchent « la réponse critique qui lui a été associée précédemment (médiation par transfert au niveau de l'évocation),
- déclenchent sous forme implicite une réponse qui devient associée de façon parasite à la réponse critique pendant la phase d'association (médiation au niveau de l'association)
- produisent une stimulation qui s'ajoute aux stimulations provenant de la situation stimulus. »¹

4.4. Vygotsky: de la médiation intrapsychique aux interactions sociales dans l'apprentissage

Ces dimensions médiatrices de réponses et du langage ont été élaborées dans un cadre comportementaliste et instrumentaliste. L.S.Vygotsky propose un autre cadre de pensée.

4.4.1. Le langage en tant que médiateur

Ses travaux s'étendent de 1924 à 1934, année de sa mort, mais ne seront connus, pour les plus importants d'entre eux, que bien plus tard, et traduits à partir de années 70, ce qui explique une certaine méconnaissance, jusqu'à une époque récente, des possibilités qu'ils offrent. Il avait ouvert une troisième voie dans les théories de l'apprentissage, en considérant la genèse sociale et instrumentale de la conscience. Il voit l'apprentissage comme une condition du développement. Il dépasse ainsi le cadre traditionnel du behaviorisme, même si on a parlé à son propos de « behaviorisme médiationnel ».

Il part du rôle médiationnel de certains instruments ou outils de pensée, en s'attachant particulièrement au langage, qui a un rôle médiateur très important dans la construction et l'organisation de la pensée. Il montre comment, grâce aux interactions sociales, l'enfant s'approprie les deux fonctions du langage: une fonction de

¹ Richard Jean-François, Phénomènes de médiation et interprétations médiationnelles, 2ème partie, les interprétations des effets de médiation, *Revue critique, Année psychol.* 1974, 74, 565-582.

communication et une fonction planificatrice, régulatrice de la pensée et de l'action, qui se met progressivement en place.

« L'humanisation se réalise dans des contextes interactifs dans lesquels les personnes qui entourent l'enfant ne sont pas des objets passifs ou de simples juges de son développement, mais des compagnons actifs qui guident, planifient, régulent, terminent, etc., le comportement de l'enfant. Ce sont des agents du développement. »¹

Cette présence active, cet agent du développement, Feuerstein, Bruner, B-M Barth..., les nommeront médiation et médiateur, termes que Vygotsky ne pouvait utiliser pour les interactions sociales, les ayant depuis longtemps adoptés pour les outils ou instruments de médiation intrapsychique.

C'est Anne-Marie Doly² qui situe très explicitement la référence de cette dimension de la médiation:

« ce qu'on entend par médiation en référence à la tradition vygotkienne que l'on peut faire remonter à Hegel et à sa compréhension d'un accès social du sujet à la conscience de soi et qui se poursuit aujourd'hui à travers tout un courant de psychologie sociocognitive (conflit sociocognitif de Doise et Mugny), rôle de l'interaction entre pairs (Gilles Beaudichon), de l'interaction de tutelle (Bruner, Beaudichon), dans la résolution de problèmes et l'apprentissage en particulier métacognitif (Wertsch, Pinard), jusqu'à Feuerstein auquel la notion de médiation doit beaucoup aussi. »³

Anne-Marie Doly situe la médiation dans l'évolution de certaines pratiques pédagogiques de ces 30 dernières années, au cours desquelles nous sommes passés « d'un modèle transmissif (de type traditionnel) à un modèle de type interactif ou pédagogie de la médiation, en passant par le modèle actif qui s'est actualisé (dès 1972/74) chez nous sous le nom de la pédagogie d'éveil ». ⁴

¹ Rivière Angel, La psychologie de Vygotsky, Pierre Mardaga, Liège, 1990, p.93.

² IUFM de Clermont-Ferrand et Sciences de l'éducation Lyon II, professeur de Philosophie

³ Doly Anne-Marie, Médiation et métacognition, in « Comprendre et Construire la Médiation », sous la direction de Georges Chappaz, Equipe Hermès. Actes de l'Université d'Été 1994, Université de Provence, CNDP/CRDP de Marseille, 1995, p.76

⁴ idem p. 98.

4.4.2. La fonction médiatrice du langage et de la communication, aujourd'hui.

A l'Université d'été de 1994, à Montpellier, « Comprendre et Construire la Médiation », Jacqueline Lacotte¹, intervenant après la conférence de Bernard Lamizet², intitulée « Médiation et communication », indique ce qu'elle entend par médiation:

« Les médiations sont des moyens différents que ces sujets (enseignant et élèves), ensemble, peuvent se donner, créer, pour atteindre l'objectif (que les élèves acquièrent le savoir). »³

Ce ne sont donc pas des personnes, mais ce que mettent les personnes entre elles, et entre elles et l'objectif commun. Mais elle cite aussi Jean Houssaye⁴, pour qui « dans la relation pédagogique, c'est le savoir qui est la médiation entre le sujet enseignant et le sujet élève. », puis, un peu plus loin,

« Dans l'interaction didactique, il y a des interactions enseignants/élèves et des interactions élèves/élèves. C'est au sein de ces interactions que le langage et la communication jouent le rôle de médiation. Tout le dispositif, toutes les formes du dispositif, et pas seulement l'enseignant lui-même jouent un rôle de médiateur. »

La formation, conclut Jacqueline Lacotte, est chargée d'une double médiation, institutionnelle et didactique, l'une étant une médiation d'appartenance permettant l'accès à la dimension sociale de l'identité, l'autre une médiation de transfert, permettant l'accès à la dimension identitaire.

Jeanne Moll⁵, qui, par ailleurs, travaille, avec Jacques Lévine, dans une compréhension psychanalytique de la notion de médiation, reprend le même thème:

« La parole est fondamentalement médiatrice de tout apprentissage dès les premiers moments de la vie. Apprendre pour le petit de l'homme, c'est d'abord apprendre que le monde se dit par la médiation de celle ou de celui qui le nomment, qui font les premiers liens entre les objets et les concepts, dans un environnement aimant où le savoir se définit déjà dans l'échange. Peut-être n'insiste-t-on jamais assez sur la teneur des expériences premières de la vie où la parole est médiatrice de l'adulte, paroles porteuses de sens, introduit au monde. »⁶:

¹ Maître de conférences, Université d'Avignon

² Professeur information et communication, à l'université d'Avignon

³ « Comprendre et Construire la Médiation », sous la direction de Georges Chappaz, Equipe Hermès. Actes de l'Université d'Été 1994, Université de Provence, CNDP/CRDP de Marseille, 1995.

⁴ Houssaye Jean, Le triangle pédagogique, Berne, Peter Lang, 1992

⁵ enseignant chercheur en sciences de l'éducation, IUFM et université L.Pasteur de Strasbourg

⁶ Actes de l'Université d'Été 1994, Université de Provence, CNDP/CRDP de Marseille, 1995.p.170

Cette dimension du langage médiateur n'est pas à prendre isolément du contexte, des émetteurs et récepteurs de ce langage. Ce qu'annonce ainsi J.Moll « La médiation ce n'est pas seulement un acte: c'est un acte toujours posé par une personne, dans un environnement et pour un projet. » Aussi l'ouverture à d'autres types de médiation est-elle « incontournable » dès qu'on a posé le rôle du langage:

« Se faire chercheur, dit Jacqueline Lacotte, de soi et du monde en même temps qu'on entraîne les jeunes, en divers lieux complémentaires, à questionner le réel, à réfléchir sur eux-mêmes et leur rapport au monde, leur apprendre à mettre en relation et à tasser les liens entre ce et ceux qui semble(nt) séparé(s) tel est sans doute un des versants de la médiation éducative dont la finalité est de promouvoir l'humain dans toutes ses dimensions. »¹

B.Lamizet complètera en classifiant les médiations possibles:

« J'utiliserais le terme de complexe de médiation qui comprendrait 3 relations dialectiques, 3 mises en tensions qui inter-agissent entre elles:

- entre Réel et Symbolique (c'est le langage qui réalise cette relation)
- entre Singulier et Collectif
- entre Sujet et Personne (le terme sujet se référant à ce qu'il y a d'universel dans l'identité, et le terme personne, à ce qu'elle comporte au contraire de singularité)

Voici, après Vygotsky, ouverte la voie à d'autres formes complémentaires de médiation.

¹ Actes de l'Université d'Été 1994, Université de Provence, CNDP/CRDP de Marseille, 1995.p.177

4.5. Bruner, l'interaction de tutelle, le processus de soutien

L'oeuvre de Jérôme Bruner, l'un des théoriciens américains les plus marquants, est encore mal connue en France, où il est peu traduit. Britt-Mari Barth¹ a permis de le découvrir à travers une thèse², puis des articles, ouvrages et enseignements qui se nourrissent de cette pensée et la développent.

Pour Bruner, le développement intellectuel est influencé par les interactions sociales qui transmettent la culture dans laquelle l'enfant grandit, d'où l'importance du langage, outil de pensée et de communication, et celle de la qualité de la transmission des savoirs et le rôle qu'elle joue dans le développement de l'enfant:

« Ce qui est unique pour l'homme est que son développement, en tant qu'individu, dépend de l'histoire de son espèce - pas de l'histoire qui est reflétée en gènes et chromosomes, mais plutôt de celle qui est reflétée dans une culture qui est à l'extérieur de sa vie et qui dépasse la capacité de chaque individu... Les limites du développement intellectuel dépendent, en effet, de la manière dont une culture aide un individu à utiliser le potentiel intellectuel qu'il peut posséder. »³

Faisant explicitement référence à Vygotsky, Jérôme Bruner précise en quoi le langage est déterminant dans le développement de l'enfant.

« Vygotsky précise que « l'apprentissage humain présuppose une nature sociale et un processus par lequel les enfants grandissent dans la vie intellectuelle de ceux qui les entourent »⁴. Et c'est précisément le double aspect du langage, en tant qu'instrument à la fois de pensée et de communication, qui rend possible les processus d'apprentissage assisté entre enfants ou entre enfants et adultes.[...] Ces processus nécessitent l'interaction sociale, c'est-à-dire l'interaction interpersonnelle entre l'enfant et l'adulte dans le contexte général de la culture. »⁵

¹ Enseignant-chercheur à la faculté d'éducation de l'Institut Supérieur de Pédagogie, Paris.

² Barth B-M., *L'apprentissage de l'abstraction, propédeutique à l'enseignement de la philosophie: réflexions et conclusions pratiques; thèse de 3ème cycle*, Paris-Sorbonne, 1985.

³ Bruner J., *The Relevance of Education*, 1971, cité par B-M.Barth in Bruner et l'innovation pédagogique in *Communication et langage*, n°66 p. 46-59.

⁴ Vygotsky L., *Mind in society: The development of higher psychological processes*, Cambridge, Harvard University Press, 1978.

⁵ Bruner J, Hickmann M., *La conscience, la parole et la « zone proximale »: réflexions sur la théorie de Vygotsky*, in J.Bruner, *Savoir faire, savoir dire*, PUF, Paris, 1983, p.287.

Il montre, ainsi, qu'il est préférable que l'école aide l'apprenant à comprendre la structure d'un contenu, le lien entre les différents éléments qui le composent, comment tout ceci s'articule, plutôt que de lui faire accumuler les savoirs:

« Apprendre ce qu'est la structure, c'est apprendre comment les choses sont reliées entre elles...l'enseignement et l'apprentissage de la structure, plutôt que la maîtrise des faits et des techniques, sont au centre du problème du transfert »¹ celui-ci étant nécessaire à la réutilisation du savoir.

Britt-Mari Barth présente ainsi les notions de base de l'oeuvre de Bruner:

« L'enfant est considéré comme un chercheur qui s'efforce de comprendre comment les choses du monde extérieur sont reliées entre elles. Il est prédisposé par l'évolution phylogénétique et possède, à la naissance, tous les outils intellectuels nécessaires pour apprendre -mais il a besoin de l'interaction des membres de sa culture qui l'aideront en temps utile, à s'en servir. »²

Il voit le développement comme l'évolution de systèmes de représentation, d'abord « enactif », savoirs-faire sensori-moteurs, puis « iconique », permettant une représentation mentale de l'action, enfin, « symbolique », donnant accès à l'abstraction, donc au langage de communication. Celui-ci n'est plus considéré comme un médiateur pour arriver à l'abstraction, mais comme « preuve de l'abstraction » mise en oeuvre.

Le développement cognitif « parcourt ces trois systèmes [de modes de représentations du savoir] jusqu'à ce que l'homme soit capable de les commander tous les trois. »³, sans cesser d'utiliser les acquis précédents, fonctionnant comme « trois systèmes parallèles pour traiter l'information, pour apprendre ».

B-M.Barth conclut sa présentation des travaux de Bruner par une comparaison avec la façon qu'a Piaget de considérer le développement:

« Si les deux hommes sont parfaitement d'accord sur la nature constructive de l'apprentissage, le bébé de Piaget apprend par l'*action*; il est plus isolé de l'adulte que le bébé de Bruner qui apprend par *interaction* avec celui-ci. Sur ce point, Bruner est très influencé par Vygotsky qui conçoit le développement humain comme un « processus

¹ Bruner J., The Process of Education, 1960, cité par B-M.Barth, Bruner et l'innovation pédagogique in Communication et langage, n°66 p.46-49.

² Barth Britt-Mari, Jérôme Bruner et l'innovation pédagogique, in Communication et langage, n°66, p.46-49.

³ Bruner J., Studies in Cognitive Growth, 1966 cité par Britt-Mari Barth, Jérôme Bruner et l'innovation pédagogique, in Communication et langage, n°66, p.46-49.

d'assistance ». L'interaction sociale est une notion capitale chez Vygotsky comme chez Bruner. [...]

Notons cependant, que, chez Piaget, le langage est plutôt considéré comme le symptôme d'une capacité d'abstraction, tandis que Bruner le considère comme un instrument, un médiateur, pour atteindre l'abstraction. »¹

Et c'est bien une relation de médiation qui est décrite à travers les interactions du processus d'étaillage:

« Grâce à sa conscience, l'adulte peut fournir un étaillage à l'enfant dans le contexte de l'interaction sociale pour qu'il puisse accomplir des tâches lorsque sa capacité ne lui permet pas de les accomplir tout seul. »².

L'intention de médiation est ainsi un projet de société sur l'enfant participant de son éducation. Il établit alors une liste des diverses fonctions que peut avoir cet étaillage, dans un processus de « soutien » dans l'acte d'apprendre:

« à la fois dépendant(es) de la tâche et dépendant(es) de l'élève, les exigences de la tutelle étant engendrées par l'interaction ».

- L'« enrôlement » engage l'intérêt de l'enfant pour la tâche proposée.
- La « réduction des degrés de liberté » passe par une simplification de la tâche, pour qu'il parvienne à comprendre s'il a réussi ou non, même si l'aide de l'adulte comble certains manques.
- Le « maintien de l'orientation », par « le déploiement d'entrain et de sympathie », à aller jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'apparaisse une motivation à continuer intrinsèque à la tâche elle-même.
- La « signalisation des caractéristiques déterminantes » a pour but de mieux faire percevoir l'écart entre ce qui est fait et ce qui était à faire.
- Le « contrôle de la frustration » risque d'amener à « une trop grande dépendance à l'égard du tuteur », mais permet de dire que « la résolution de problème devrait être moins périlleuse ou éprouvante avec un tuteur que sans lui »!
- Enfin, la « démonstration » est une organisation pédagogique en vue d'une imitation.

Bruner invite à considérer la relation pédagogique au-delà du savoir, comme un moyen d'accès à la culture et à ses significations. Mais, s'il s'intéresse au rôle de

¹ Barth Britt-Mari, Jérôme Bruner et l'innovation pédagogique, in Communication et langage, n°66, p.46-49.

² Bruner Jérôme, Le développement de l'enfant: savoir faire, savoir dire, Paris, PUF, 1983, p.290.

l'enseignant, il ne nie pas celui des parents dans la petite enfance, rôle que s'est attaché à décrire Winnicott et qui permet de faire le lien entre ces travaux de psychologie et l'approche psychanalytique.

4.6. La mère « médiateur de sens », les travaux de Winnicott

Winnicott¹ met en relief le rôle des premières communications entre mère et enfant. Montrant que la mère est le premier « médiateur de sens », il explique combien sa compétence en tant que mère va jouer sur l'équilibre psychique et cognitif du petit. Il appelle « déprivation » l'état, pouvant entraîner des troubles graves, dans lequel est un enfant pour qui cette relation n'a pas été satisfaisante quand il y a eu manque, lacune, ou mauvaises médiations.

Son influence va s'exercer dès le plus jeune âge, à travers les réponses, et les non-réponses qu'elle donne aux désirs de l'enfant, en accord ou non avec celui-ci. Son attitude de recherche de signification, le soutien qu'elle lui donne, l'assurance de sa présence et de son attention... vont induire chez l'enfant des compréhensions des situations qui guideront les débuts de son développement. Sa façon de comprendre, d'explicitier, de verbaliser des significations auront ensuite un autre impact.

« Ce sont les innombrables défaillances suivies de soins vraiment réparateurs qui finissent par constituer une communication d'amour, c'est-à-dire le fait qu'il y a là un être humain qui veille sur l'enfant. [...] Un enfant souffrant de déprivation est celui qui, après avoir connu des défaillances rectifiées, en vient à faire l'expérience de défaillances non rectifiées. L'enfant passera alors sa vie à provoquer des conditions où il connaîtra à nouveau des défauts réparés, ce qui lui rendra le fil de la vie. »²

Si Winnicott est une référence pour les psychanalystes, et pour ceux qui, autour de J.Lévine, travaillent dans les « groupes de Soutien au Soutien », le concept de « déprivation » est repris par R.Feuerstein. La notion de médiation telle que Winnicott la décrit: un rôle d'intermédiaire entre l'enfant et le monde, pour que le premier découvre le sens du second, puisse s'y situer et répondre aux stimuli qu'il en recevra, est une notion

¹ Winnicott Donald W., pédiatre et psychanalyste britannique, 1896-1971.

² Winnicott Donald W., Le bébé et sa mère, Traduction de Madeleine Michelin et Lynn Rosaz, Editions Payot, Paris, 1992.

partagée par les différents courants qui s'intéressent à la médiation cognitive. Le terme de médiateur y renvoie à celui qui s'interpose entre l'enfant et le monde pour lui donner du sens, celui de médiation à l'acte posé par ce tiers autant qu'à ses conséquences.

En résumé de l'approche des théories du développement et de l'apprentissage

Etant donné la quantité d'auteurs qui, dans la première partie de ce siècle, utilisent la notion de médiation pour qualifier certains types d'interactions humaines, on peut penser qu'elle était partagée et signifiante. Elle caractérise des situations dont l'objet est soit le développement de l'enfant en tant qu'individu, soit la transmission culturelle inter-générationnelle.

La psychologie et la psychanalyse s'en sont emparées pour signifier ce qui permet la construction de l'enfant en interaction avec le milieu dans lequel il vit, donnant une importance de plus en plus grande au langage, porteur à la fois de significations internes et de significations communicationnelles, en fonction d'un cadre culturel déterminé. La notion d'éducation possible de l'intelligence est sous-jacente: on n'imagine pas la mise en place d'interventions, qu'elles soient d'enseignement ou de corrections de difficultés, sans penser qu'elles peuvent avoir une utilité. L'idée d'éducabilité cognitive, ou du moins de son perfectionnement, est indissociable de celle de médiation.

Qu'elle soit interne à l'individu, favorisant son développement ou ses apprentissages, ou externe, favorisant son inscription dans des significations du monde partagées, culturellement, par le groupe d'individus dans lequel il est, à un moment donné, à une époque donnée, la médiation est un acte de construction double: cognitive et sociale, et comprenant, donc, des dimensions émotives ou affectives fortes. Elle est aussi un acte éducatif à double dimension: personnelle et sociale. Elle permet à l'individu d'accéder à la signification et à l'intentionnalité.

Conclusion de la première partie:

L'étymologie et la philologie des termes étudiés rendent compte de la complexité des caractéristiques de la notion. Les domaines religieux, juridico-social, et philosophique l'ont toujours utilisée depuis son émergence; le mot tel que nous le connaissons se construisant au fil des besoins de chaque civilisation.

La notion reste basée sur l'idée de changement, instauré par un processus visant à créer ou révéler les liens unissant deux objets, événements ou personnes, et à leur donner du sens, grâce à l'intermédiaire d'un tiers, qui peut être objet, pensée ou personne. Elle paraît, en psychologie, dans la même ligne que les notions véhiculées par la théologie juive ou la philosophie. Les définitions se répondent, les attentes sont les mêmes, les nature et fonction du médiateur sont proches.

La fonction peut être double ou à sens unique, mais elle porte toujours sur deux points essentiels: lier et rendre signifiant. Ainsi, la philosophie en fait le lieu nécessaire de compréhension de tout ce qui ne peut être atteint, par l'homme, sans intermédiaire. L'on comprend, alors, que les psychologues aient pu reprendre la notion pour nommer les différents éléments de leurs découvertes, tant en intra-psychique qu'en inter-activité.

Les significations sous-tendues par leur usage soulignent l'ambiguïté de ce qui se situe « au milieu » et, donc, à la fois sépare et unit. La médiation est alors nécessaire pour créer, ou comprendre, les liens qui unissent des savoirs, des événements, des générations entre elles, les membres d'une même communauté, des communautés voisines... C'est ce qui limite le chaos: de la pensée, de la construction de soi et de son insertion, filiation ou société, de la vie sociale et internationale. Elle le fait:

- en identifiant les parties et les éléments en présence,
- en leur donnant leur identité propre, donc en les séparant,
- mais, en même temps, en leur donnant la possibilité d'un lien, d'un rattachement par le biais de cet intermédiaire, le médiateur, par qui la relation est possible. La médiation provoque alors, inévitablement, des changements pour l'individu. Il y a sa compréhension du monde avant la médiation et, après, il y a aussi sa façon de s'y inscrire.

Les termes de médiation et de médiateur sont aujourd'hui « incontournables » dans de nombreux domaines. Phénomène de mode ou réel besoin de la notion sous-

jacente, ils sont beaucoup utilisés dans les médias, et de nombreuses expériences sont mises en place pour répondre à des situations de conflit ou de risque de conflit, comme pour limiter les dysfonctionnement intra-psychiques ou les difficultés d'apprentissage.

Il semble cependant qu'il y ait deux grandes catégories de recours à la médiation. Le premier (re-)met en relation deux personnes ou groupes de personnes; on pourrait le dénomer médiation inter-personnelle. Le second ne concerne qu'un individu dans son fonctionnement psychique, cognitif, affectif; il s'agit alors de médiation intra-personnelle. Cette distinction est si fortement ressentie qu'on en arrive à croire et à dire qu'il y a médiation et médiation, sous-entendu les formes de médiation « sociale » ou « pénale » et celles qu'on peut, pour le moment, regrouper sous l'appellation « cognitive », et qui sont sans liens apparents.

Acceptant, dans un premier temps, cette distinction, nous verrons séparément les courants qui se rattachent à l'une ou à l'autre. La seconde partie étudie donc les expériences de médiation « inter-personnelle », la troisième, les pratiques « intra-personnelles ». Une analyse transversale à chacun de ces courants et dans les divers domaines révèle-t-elle des significations communes aux pratiques comme aux discours et aide-t-elle à délimiter le concept et ses propositions? Il est, pour le définir, nécessaire de séparer, dans un premier temps, les expériences de médiation inter-personnelle et intra-personnelle, et d'étudier d'abord les premières.

Afin d'observer ce qui se dit et se pratique sous ces dénominations, une grille dont les items touchent les aspects théoriques et pratiques des situations de médiation, dans chaque domaine, a été appliquée¹. Les réponses recueillies nous permettent de présenter les travaux réalisés pour les diverses approches. Puis, par leur mise en relation, nous repérerons les caractéristiques communes et particulières et vérifierons s'il s'agit de conceptions différentes d'une même notion ou de notions différentes en elles-mêmes, en étant surtout attentif à la philosophie, aux attentes et aux moyens utilisés dans chaque domaine.

¹ confer annexe 1